Phase 1 : Diagnostic énergétique

Phase 2 : Stratégie territoriale

Phase 3 : Programme d'actions

Phase 4 : Evaluation Environnementale

Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Novembre 2024

Table des matières

Partie 1 – Contexte de l'évaluation environnementale, présentation du PCAET et articulation avec les documents cadre 5

1.1 Le cadre juridique et réglementaire du PCAET 5

1.2 Pourquoi une évaluation environnementale du PCAET ? 6

1.3 Le périmètre d'action 6

1.4 Les objectifs chiffrés du PCAET 7

1.5 Un PCAET qui s'organise autour de 16 orientations et 69 actions 10

1.6 Articulation du PCAET avec les documents cadre 24

Partie 2 – Profil environnemental du territoire et enjeux 26

2.1 Climat – Air – Énergie 27

2.3 Paysage et patrimoine 33

2.4 Gestion de la ressource en eau 34

2.5 Mobilités et déplacements 36

2.6 Vulnérabilité liée au changement climatique, risques naturels et technologiques et gestion des déchets 38

2.7 Les enjeux clés de l'état initial de l'environnement 40

Partie 3 – Analyse des incidences (positives ou négatives) du PCAET et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives 42

3.1. Analyse des incidences du programme d'actions 42

3.1.1 Démarche générale d'évaluation 42

3.1.2 Évaluation globale du plan d'actions 44

3.2 Synthèse des incidences du PCAET sur l'environnement 46

3.2.1 Des incidences positives directes fortes en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de restauration des écosystèmes continentaux et littoraux 46

3.2.2. Des indices positives indirectes en matière d'amélioration de la santé et du cadre de vie des populations locales, et de leur nécessaire adaptation au changement climatique 47

3.2.3. Des risques d'incidences négatives atténués par l'intégration de préconisations issues de l'évaluation environnementale stratégique 48

3.2.4. Un plan d'actions pluridisciplinaire qui s'appuie sur les études, plans et programmes en cours d'élaboration sur le territoire 49

3.3 Mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences du PCAET 50

3.3.1 La séquence éviter-réduire-compenser (ERC) 50
3.3.2 Synthèse des mesures E-R-C proposées..... 51
3.4 Évaluation des incidences sur les zones Natura 2000 54

Partie 1

Contexte de l'évaluation environnementale, présentation du PCAET et articulation avec les documents cadre

AGISSONS POUR LE CLIMAT

Fécamp
Caux Littoral Agglo

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

Partie 1 – Contexte de l'évaluation environnementale, présentation du PCAET et articulation avec les documents cadre

1.1 Le cadre juridique et réglementaire du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique dans les territoires.

Il doit, en cohérence avec les engagements internationaux de la France et les enjeux du territoire, traiter de :

- L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au changement climatique ;
- La qualité de l'air ;
- La réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Il doit être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et prendre en compte :

- **La stratégie nationale bas carbone (SNBC)**, en particulier si le schéma régional n'en tient pas compte.
- **Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**. Le SRADDET a été adopté par la Région Normandie en 2020 et approuvé par le Préfet le 2 juillet 2020. Sa modification a ensuite été approuvée en mars 2024.
- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).** Le SCoT du Pays des Hautes Falaises a été approuvé en décembre 2021. Il est à noter que le SCoT est actuellement en modification (modification simplifiée n°3) afin d'intégrer les objectifs de la Loi Climat et Résilience relatifs à l'atteinte du Zéro Artificialisation Net, faisant suite à la révision du SRADDET en avril 2024.

Une partie du présent rapport est dédiée à l'analyse de la compatibilité du futur PCAET avec les documents de portée supérieure.

Les collectivités concernées par les PCAET obligatoires sont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, dont fait partie l'agglomération Fécamp Caux Littoral (38 310 habitants en 2019).

1.2 Pourquoi une évaluation environnementale du PCAET ?

Le PCAET est mis en place pour une durée minimale de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. **Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R 122-17 du code de l'environnement**. Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional après consultation du public.

Au-delà de cette obligation réglementaire, l'évaluation environnementale permet de **vérifier l'équilibre général et la cohérence** entre les orientations et actions du PCAET d'un côté, et les objectifs des documents supra-communaux d'un autre.

De plus, cette évaluation permet de **nourrir le diagnostic** du PCAET en élaborant un **Etat Initial de l'Environnement proportionné** au plan et adapté à son niveau de précision. Par conséquent, il vise à contrôler que les actions du plan ont une action positive sur l'environnement, et non l'inverse.

1.3 Le périmètre d'action

Le PCAET de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral concerne l'ensemble du territoire intercommunal autour de ses 33 communes en Seine-Maritime :

1.4 Les objectifs chiffrés du PCAET

Le PCAET de Fécamp Caux Littoral présente une stratégie ambitieuse d'engagement en tant que « Territoire 100% ENR » à horizon 2040 en s'appuyant sur deux piliers :

- **Une réduction notable des consommations d'énergies dans différents secteurs (prioritairement les transports, l'industrie et le résidentiel). Cette politique de sobriété et d'efficacité énergétique doit en parallèle se traduire par une réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques.**
- **Une augmentation notable de la production d'énergie locale renouvelable.**

Le croisement de ces deux piliers doit augmenter l'autonomie énergétique du territoire (augmentation de la part d'énergie locale « propre » dans le total consommé).

À ce titre, la stratégie du PCAET a défini des objectifs climat – air - énergie clairs à court, moyen et long terme, présentés ci-dessous :

Les consommations énergétiques (en GWh) :

	2010	2021	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	341	310	265	214	198	146
	/	-9%	-22%	-37%	-42%	- 57%
Transports	324	286	272	238	203	185
	/	-12%	-26%	-17%	-37%	-43%
Industrie	148	100	90	83	68	55
	/	-32%	-39%	-43%	-54%	-62%
Tertiaire	133	116	108	88	76	52
	/	-12%	-19%	-34%	-43%	-61%
Agriculture	21	22,7	17,5	16,6	15,5	14
	/	+8%	-16%	-21%	-26%	-33%
Consommations globales d'énergie (GWh)	**967**	**835**	**752**	**640**	**560**	**452**
Evolution des consommations d'énergie par rapport à 2010	**/**	**-14%**	**-22%**	**-34%**	**-42%**	**-53%**
Objectifs réglementaires consommations	**/**	**/**	**/**	**-20%**	**/**	**-50%**
Production EnR	**46**	**103**	**237**	**284**	**474**	**474**
Part des consommations	**5%**	**12%**	**31%**	**44%**	**85%**	**> 100%**
Objectifs réglementaires production	**/**	**23%**	**/**	**32%**	**/**	**/**

Les émissions de GES (en kteq.CO2) :

	2010	2021	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	52	43	29	14	6	4
	/	-17%	-44%	73%	88%	92%
Transports	88	78	70	56	27	2,6
	/	-11%	-20%	-36%	-69%	-97%
Industrie	19	12	11	10	8,4	4,9
	/	-37%	-42%	-47%	-56%	-74%
Tertiaire	23	18	11	6	3	1,8
	/	-22%	-52%	-74%	-87%	-92%
Agriculture	63	61	52	47	39	34
	/	-3%	-16%	-24%	-38%	-45%
Déchets	0,2	2,3	4,5	7,4	14,6	17,5
Emissions globales de GES (kteqCO2)	**245**	**214**	**177**	**140**	**98**	**65**
Evolution des émissions de GES par rapport à 2010	**/**	**-13%**	**-28%**	**-43%**	**-60%**	**-73%**
Séquestration carbone (kteqCO2)	**12,9**	**14**	**15**	**18**	**27**	**32**
Objectifs réglementaires	**/**	**/**	**/**	**-40% (2030/1990)**	**/**	**Neutralité carbone**

Les émissions de polluants atmosphériques (en tonne) :

Polluant	2005	2010	2021	2026	2030	2040	2050
COVNM	981	798	476	460	443	417	364
			-40%	-42%	-44%	-48%	-54%
PM10	225	205	154	149	142	137	100
			-25%	-27%	-31%	-33%	-51%
PM2.5	170	154	90	88	87	94	64
			-41%	-43%	-43%	-39%	-58%
NOx	645	517	322	281	231	157	79
			-38%	-51%	-55%	-70%	-85%
SO2	44	17	15	10	2,6	3	1,9
			-12%	-41%	-85%	-82%	-89%
NH3	423	403	414	375	351	297	252
			+3%	-7%	-13%	-26%	-37%

Le tableau suivant met en parallèle les objectifs de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral en termes de réduction d'émissions de polluants atmosphériques, avec les objectifs nationaux définis dans le Plan national (PREPA). Il apparaît qu'à court terme, les objectifs seront en partis atteints localement, pour l'être totalement à l'horizon 2050, si toutefois les seuils ne sont pas revus d'ici là.

	COVNM	NOx	NH3	PM10	PM2.5	SO2
Emissions en 2021	**476**	**322**	**414**	**154**	**90**	**15**
Evolution 2005-2021	-51%	-50%	-2%	-31%	-47%	-66%
Objectif du PREPA pour 2020	-43%	-50%	-4%	/	-27%	-55%
Objectif FCLA pour 2030	**443**	**231**	**351**	**142**	**88**	**2,6**
Evolution 2005-2030	-55%	-64%	-17%	-37%	-48%	-94%
Objectif du PREPA pour 2030	-52%	-69%	-13%	/	-57%	-77%
Objectif FCLA pour 2050	**364**	**79**	**252**	**101**	**64**	**1,9**
Evolution 2005-2050	-63%	-88%	-40%	-55%	-62%	-95%

Ainsi, la satisfaction des objectifs affichés se traduira par des impacts positifs multiples et d'ampleur notable sur la qualité de l'air (santé), l'abaissement de la précarité énergétique des ménages et de leur dépendance aux produits pétroliers, entre autres incidences positives sur l'environnement.

L'évaluation environnementale considère que de nombreuses incidences positives à très positives sur l'environnement découleront de la mise en œuvre de la stratégie du PCAET, qui permettra notamment d'éviter le prolongement des tendances actuellement à l'œuvre et observables dans la construction du scénario « au fil de l'eau », dans la partie précédente de cette évaluation.

Deux remarques sont néanmoins formulées ici :

- **Les chiffres affichés sont ambitieux, en cohérence avec les enjeux globaux liés au changement climatique et, dans la mesure du possible, compatibles avec les politiques « cadres ». Pour autant, le réalisme des ambitions devra pouvoir être argumenté par une traduction concrète dans le plan d'actions. À ce titre, le suivi du PCAET apparait stratégique.**
- **Une partie des actions engagées dans la stratégie du PCAET dépend de paramètres extérieurs difficilement quantifiables tels que le changement des comportements, rendant approximatif l'évaluation des gains potentiels générés par ces actions.**

1.5 Un PCAET qui s'organise autour de 16 orientations et 69 actions

La stratégie du PCAET doit recouvrir 9 thématiques, en lien avec les questions d'énergie, d'émissions de GES, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique. Elle est issue d'une réflexion sur la mobilisation des différents potentiels, des ambitions locales mais également d'un croisement des enjeux locaux avec les contraintes environnementales, économiques, etc. Afin d'atteindre les objectifs chiffrés présentés dans la partie précédente, le PCAET met en œuvre 69 actions réparties selon 4 axes stratégiques et 16 orientations. Chacune de ces actions est déclinée en sous-actions concrètes afin d'assurer l'atteinte des objectifs. Les tableaux ci-dessous présentent les 69 actions des 16 grandes orientations du PCAET :

Orientation 1 : Cultiver la sobriété

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
1- Inciter les citoyens et les relais d'opinion à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité	- S'organiser en interne et localement pour sensibiliser les habitants - Informer et mobiliser les relais d'opinions (partis politiques, associations, ONG) - Sensibiliser les habitants sur l'éco-consommation et les éco-gestes - Montrer l'exemple lors des évènements - Limiter l'emprise de la publicité - Soutenir l'éco-consommation locale, notamment via un système d'échange local ou une monnaie locale
2- Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie	- Inciter à l'achat d'électricité renouvelable - Utiliser la facturation de l'énergie pour encourager les comportements économes (selon marge d'actions) - Développer les prestations en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergie renouvelable proposées par les acteurs de l'énergie - Suivre l'efficacité des actions menées

Orientation 2 : Accompagner pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
3- Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire	- Prendre en compte les enjeux climat-air-énergie dans la stratégie "habitat" - Disposer d'une stratégie pour la rénovation des locaux tertiaires - Construire la politique sur le bâtiment de façon transversale et intégrée avec les autres thématiques et acteurs - Fixer des niveaux de performance élevés à atteindre pour les constructions et les rénovations des bâtiments - Associer à la planification des dispositifs opérationnels et financiers

	- Observer et évaluer la progression de la construction et de la rénovation performante sur le territoire
4- Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier	- Disposer d'une connaissance fine des acteurs du bâtiment et de l'immobilier privé et les sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie - Animer et inciter les acteurs à qualifier leurs pratiques - Les bailleurs sociaux sont engagés aux côtés de la collectivité dans des actions particulièrement ambitieuses - Disposer d'une stratégie de mobilisation des professionnels du bâtiment et de l'immobilier formalisée
5- Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	- Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité sur le territoire - Adopter une stratégie de lutte contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité - Fédérer les acteurs autour de la problématique de la précarité énergétique afin d'initier la prévention contre la précarité énergétique - Formaliser une offre d'outils à destination des ménages en situation de précarité
6- Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement (habitat individuel et collectif)	- Disposer de services d'information climat-air-énergie visibles et accessibles pour le particulier - Adresser des conseils pour la rénovation BBC notamment, et la construction, à des cibles variées - Accompagner le particulier jusqu'aux travaux de rénovation énergétique - Soutenir financièrement le particulier - Mesurer les résultats de l'accompagnement - Mettre en place un dispositif de suivi des projets subventionnés pour analyser l'efficacité des moyens investis
7 - Accompagner les acteurs du secteur tertiaire pour la rénovation et la construction durable de leurs locaux	- Disposer de services d'information climat-air-énergie visibles et accessibles pour les acteurs tertiaires - Aller au-delà du conseil ponctuel pour la rénovation durable du secteur tertitaire privé - Rationaliser et mutualiser la construction de nouveaux locaux tertiaires - Inciter à la limitation des consommations d'électricité spécifique propres au secteur tertiaire - Coopérer avec les autres acteurs du tertiaire public sur le territoire (enseignement, hôpitaux, services administratifs...) - Mesurer les résultats de l'activité d'accompagnement

Orientation 3 : Tendre vers une indépendance énergétique

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
8- Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	- Organiser le pilotage du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur - Étudier la faisabilité de développement des réseaux de chaleur sur le territoire - Étudier les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire - Établir un schéma directeur pour la création/extension-densification d'un réseau de chaleur (collectivités métropolitaines) - Déterminer les secteurs géographiques prioritaires de développement des énergies renouvelables et de récupération -Coordonner les différentes démarches de planification sectorielle - Communiquer les résultats et associer les acteurs du territoire

9- Récupérer la chaleur industrielle, pratiquer la cogénération, utiliser les réseaux de chaleur/froid comme vecteur	- Evaluer le potentiel de récupération de chaleur et de cogénération - Soutenir les installations de récupération de chaleur industrielle et de cogénération sur le territoire - Suivre le développement de la récupération de chaleur et de la cogénération et atteindre les objectifs fixés
10- Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement	- Utiliser les réseaux de chaleur pour atteindre les objectifs fixés en matière de chaleur renouvelable - Atteindre les objectifs fixés en matière de couverture des besoins de chaleur et de rafraichissement du territoire par les énergies renouvelables
11- Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	- Augmenter progressivement la production d'électricité renouvelable - Diversifier les sources de production d'électricité renouvelable - Atteindre une part élevée d'électricité renouvelable

Orientation 4 : Développer une mobilité durable

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
12- Organiser les mobilités sur le territoire	- Acter la volonté politique de mettre en place une démarche de planification des déplacements - Établir un diagnostic mobilité dans une approche concertée - Planifier des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle - Prioriser le développement des modes alternatifs de déplacement à la voiture dans la planification
13- Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire	- Connaître les parts modales sur son territoire - S'organiser pour mener une politique d'information et de sensibilisation sur la mobilité durable - Promouvoir l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sous des formes et vers des cibles variées - Créer un lieu/service dédié à l'information sur l'éco-mobilité - Travailler avec les acteurs de la mobilité à l'échelle du bassin de vie - Vérifier la progression des parts modales des modes de transports alternatifs à la voiture, atteindre des valeurs exemplaires et les communiquer - Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité
14- Élaborer une politique de stationnement volontariste	- Réaliser un diagnostic de l'offre de stationnement et des pratiques - Mettre en place une stratégie sur les zones analysées - Favoriser les véhicules et les espaces de stationnement plus respectueux de l'environnement - Repenser la stratégie de stationnement afin de favoriser l'intermodalité et le recours aux modes actifs de déplacement - Elargir la réflexion sur le stationnement - Evaluer et communiquer sur la politique de stationnement

15- Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité	- S'organiser en interne - Évaluer et analyser les besoins en transports collectifs - Orienter l'achat de véhicules des transports publics et le renouvellement de flotte vers les carburants alternatifs (bioGNV, électrique et hydrogène) - Améliorer l'efficacité du réseau de transports collectifs en collaboration avec les AOM et les principaux générateurs de déplacements - Diversifier l'offre de transport collectif, pour plus de souplesse - Mettre en place une tarification adaptée - Evaluer et communiquer les résultats
16- Développer l'offre multimodale et l'intermodalité	- Analyser les besoins et l'offre multimodale existante - Faciliter le changement de mode de transport - Développer l'usage de la voiture partagée - Equiper les habitants en vélo - Accompagner les cyclistes avec des services associés au vélo - Suivre et atteindre les objectifs fixés
17- Développer le réseau et les infrastructures cyclables	- Connaître et analyser les déplacements et stationnements cyclistes du territoire - Consulter et informer les habitants - Adopter un schéma directeur cyclable - Mettre en œuvre son schéma directeur cyclable - Proposer des offres de stationnement vélo de qualité - Développer un ou des réseaux express vélo (REV) pour faciliter les déplacements entre les grandes villes et leur périphérie - Suivre et évaluer les résultats

Orientation 5 : S'adapter aux effets du changement climatique

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
18- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et s'engager dans un programme d'adaptation au changement climatique du territoire	- Formaliser l'intérêt de la collectivité dans sa volonté de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique - Connaître la vulnérabilité du territoire au changement climatique - Adopter un programme d'actions d'adaptation et intégrer les effets du changement climatique dans les compétences et les politiques de la collectivité - Mettre en place un pilotage opérationnel de suivi et d'évaluation de la politique territoriale d'adaptation au changement climatique
19- Transcrire les enjeux climat-air-énergie et de préservation des ressources	- S'organiser pour bien piloter les opérations d'aménagement - Adopter une approche multi-thématique dans le diagnostic et la conception des projets urbains - Elaborer un document "cadre" pour systématiser la qualité environnementale des opérations maîtrisées par la collectivité - Assurer la maîtrise d'ouvrage publique ou semi-publique des opérations d'aménagement clés pour mieux prendre en compte les enjeux climat-air-énergie et la préservation des ressources naturelles

naturelles dans les opérations d'aménagement	- Intégrer des exigences climat-air-énergie dans tous les appels d'offre d'urbanisme et les cahiers des charges de cession des terrains - Organiser la gestion des déchets des chantiers d'aménagement en partenariat avec les aménageurs - Contrôler l'efficacité et le respect des exigences
20- Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation	- Organiser toute la chaîne des acteurs en charge de l'instruction à l'octroi des permis de construire pour une attention accrue sur la thématique climat-air-énergie - Diffuser de l'information à l'occasion des demandes d'autorisation - Vérifier le respect des exigences autant que possible - Suivre les attestations de conformité
21- Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols	- Organiser le pilotage des documents d'urbanisme - Réaliser les études nécessaires à l'intégration des thématiques climat-air-énergie - Mettre la politique d'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climatair-énergie - Transcrire les engagements climat-air-énergie dans les volets opposables des documents d'urbanisme - Connaître et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée - Suivre des indicateurs relatifs à l'urbanisme durable et atteindre les objectifs fixés
22- Optimiser la gestion des eaux pluviales	- Connaître les enjeux locaux de la gestion des eaux pluviales et des inondations sur son territoire - Informer la population des enjeux et des solutions permettant de limiter le ruissellement - Réduire les émissions de polluants et le ruissellement à la source, au-delà des compétences du service en charge de la gestion des eaux pluviales - Utiliser le règlement d'assainissement pour gérer les eaux pluviales au plus près de leur point de chute - Mener une politique ferme de prévention des inondations et de protection du milieu récepteur - Devenir exemplaire sur l'ensemble du territoire
23- Anticiper l'évolution des risques liés à l'eau	- Préserver la qualité et la disponibilité de la ressource en eau (Eau potable) - Gérer les eaux pluviales urbaines (GEPU) - S'adapter et anticiper les risques littoraux - Prévenir les risques d'inondation et limiter l'érosion des sols (GEMAPI + PA Hydraulique Douce)

Orientation 6 : Maintenir une bonne qualité de l'air pour une santé préservée

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
24- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	- Communiquer sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur et extérieur et des bonnes pratiques à adopter - Mener des campagnes de mesures ponctuelles afin d'identifier et de suivre les points de concentration des polluants auprès des publics les plus fragiles ; écoles/crèches, RPA, EPHAD, Hôpital... - Faire le lien entre les enjeux de santé et d'environnement et travailler en lien avec les acteurs de la santé

25- Lutter contre les îlots de chaleur	Prévenir les risques liés aux îlots de chaleur en travaillant sur l'aménagement des espaces publics, la désimperméabilisation des cours d'école, la conception des bâtiments... Faire connaître les bienfaits et le rôle de la végétation en ville ; amélioration de la qualité de l'air, baisse de la température...

Orientation 7 : Séquestrer le carbone

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
26- Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés	- Sensibiliser élus, services et acteurs du territoire aux enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés - Lutter contre la déforestation importée - Réaliser des diagnostics, connaître les enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés sur son territoire - Formaliser sa stratégie dans des documents de planification dédiés à la forêt et dans les documents d'urbanisme - Mettre en place les actions définies dans le plan de préservation et valorisation de la forêt permettant une mobilisation durable de bois et un renforcement durable des puits de carbone dans les forêts (biomasse et sols) - Prendre en charge, promouvoir et soutenir le développement d'une filière bois-construction locale et à haute performance environnementale - Prendre en charge, promouvoir et soutenir le développement d'une filière bois-énergie à haute performance environnementale - Suivre et atteindre ses objectifs en matière de forêt et d'espaces boisés
27- Stockage dans le sol par les pratiques agricoles	/

Orientation 8 : Préserver et favoriser le développement de la biodiversité

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
28- Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts	- Connaître l'état de la biodiversité et connaître les enjeux liés aux espaces verts sur son territoire (obligations réglementaires) - Sensibiliser à l'importance et à la fragilité de la biodiversité et aux enjeux liés aux espaces verts - Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne - Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires sur le territoire - Prendre en compte la biodiversité dans une approche transversale - Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie - Utiliser des outils de contractualisation opérationnels pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue - Suivre l'évolution de la biodiversité et la gestion des espaces verts

Orientation 9 : Un projet pour tendre vers une autonomie alimentaire

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
29- Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable	- Réaliser un diagnostic agricole et alimentaire de son territoire - Animer son territoire sur le sujet de l'agriculture et de l'alimentation durable - Améliorer la performance environnementale de la production agricole - Reterritorialiser l'alimentation de la collectivité et contribuer à sa résilience alimentaire - Modifier les habitudes alimentaires, notamment dans la restauration collective, en respectant les obligations de la loi EGalim et en s'engageant plus loin - Participer concrètement à des installations et au maintien des pratiques agricoles durables - Adopter une vision globale grâce à la formalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Mesurer et atteindre des objectifs ambitieux en matière d'agriculture et d'alimentation durable + +Recenser les producteurs locaux en vente directe pour une meilleure valorisation de ces producteurs et une meilleure information des consommateurs (supports de communication...)
30- Pêche et aquaculture	- Promouvoir les métiers en mer comme à terre et les produits issus de la pêche et de l'aquaculture, pour en faire un atout environnemental, économique, culturel et touristique - Valoriser et accompagner la commercialisation et la consommation des produits locaux issus de la pêche et de l'aquaculture - Adapter, gérer et prévenir les impacts des activités maritimes et littorales dans une démarche d'économie circulaire avec des pratiques durables et respectueuses - Impulser une dynamique partenariale pour restaurer les milieux et développer les connaissances sur la biodiversité marine et les conséquences du changement climatique

Orientation 10 : Un programme pour réduire, réutiliser et réemployer les déchets

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
31- Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets	- Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets et sensibiliser les acteurs à la prévention et au tri des déchets - Mettre en œuvre une politique locale de prévention et de gestion des déchets ambitieuse et tournée vers l'économie circulaire - Suivre annuellement et atteindre les objectifs
32- Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets	- Effectuer un état des lieux du potentiel d'optimisation de la valorisation énergétique des déchets - Valoriser l'énergie issue de la gestion des déchets - Suivre les objectifs et atteindre un haut niveau de valorisation des déchets

Orientation 11 : Des entreprises engagées dans la transition écologique

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
33- Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire	- Engager une concertation avec les acteurs locaux pour identifier les flux de marchandises et les besoins - Intégrer des orientations en faveur de l'optimisation du transport de marchandises à l'échelle du territoire dans les documents de planification - Se doter de la compétence "gestion des marchandises" - Réglementer, encadrer, soutenir et faire appliquer l'optimisation de la gestion des flux de marchandises sur le territoire - Repenser la stratégie de stationnement des véhicules de marchandises - Inciter et soutenir les acteurs du territoire dans un cadre formalisé
34- Favoriser les activités économiques durables	- Partager la stratégie, les connaissances et les enjeux liés aux entreprises au sein de la collectivité - Capitaliser et travailler en partenariat avec les acteurs spécialisés - Améliorer la qualité et la mixité des zones d'activités économiques - Impliquer les entreprises dans des projets d'écologie industrielle structurés et collectifs - Maintenir une dynamique économique, en adéquation avec les besoins d'une société bas carbone
35- Développer un tourisme durable	- Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire - Mobiliser les acteurs du tourisme - Développer une offre touristique de haute qualité environnementale (hors mobilité) - Mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le tourisme - Intégrer et formaliser de manière ambitieuse l'enjeu du tourisme durable dans la vision climat air énergie du territoire
36- Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie	- Mener une veille pro-active sur les acteurs et projets phares - Formaliser l'engagement de la collectivité dans le soutien des projets des acteurs privés - Participer à des études et des recherches pour faire progresser les connaissances et techniques - S'investir et se mobiliser concrètement sur des réalisations ambitieuses - Être un territoire d'innovation et d'excellence sur certaines thématiques

Orientation 12 : Préparer les emplois de demain grâce à la formation

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
37- Accompagner la formation des emplois de demain	/

Orientation 13 : Une démarche exemplaire : Territoire engagé transition écologique

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
38- Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie	- Formaliser la vision et les engagements - Définir les principaux objectifs énergétiques et climatiques - Détailler la stratégie et les objectifs énergétiques et climatiques par secteurs d'activités (scénarios) - Préciser la stratégie sur la qualité de l'air - Décliner la stratégie climat-air-énergie de manière opérationnelle en cohérence avec les objectifs - Diffuser la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie - Évaluer et valoriser les résultats de cette politique climat-air-énergie
39- Réaliser le diagnostic Climat-Air-Énergie du territoire	- Être en conformité vis-à-vis des obligations réglementaires (PCAET et BGES) - Formaliser les engagements, recenser et synthétiser les données et études existantes - Réaliser un bilan climat-air-énergie complet (diversité des indicateurs) - Adopter et présenter une méthodologie claire - Réaliser un diagnostic allant au-delà des exigences réglementaires - Valoriser les résultats en interne et en externe
40- Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie	- Doter la politique climat-air-énergie de moyens humains - Décliner finement les responsabilités et les référents - Travailler en transversalité - Mesurer l'efficacité de l'organisation interne et l'ajuster si nécessaire
41- Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie	- Définir un comité de pilotage transversal et légitime - Elaborer et valider les objectifs de la politique climat air énergie en comité de pilotage - Assurer la mise en œuvre effective des décisions prises
42- Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie	- Se doter d'outils et de moyens pour suivre et évaluer son plan d'action - Suivre et évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs - Communiquer et informer les acteurs du territoire de l'avancement du programme d'actions - Faire évoluer son programme d'actions grâce au dispositif de suivi et d'évaluation
43- Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité	- Partager une stratégie climat-air-énergie commune - Connaître les rôles de chacun en matière de climat, d'air et d'énergie - Initier et/ou participer à des actions mutualisées sur le territoire - Systématiser la coopération intercommunale et donner l'exemple sur le territoire
44- Financer la politique Climat Air Energie et réaliser	- Sensibiliser les élu.e.s et former les équipes à la prise en compte de la politique climat-air-énergie dans le processus d'élaboration budgétaire - Attribuer un budget pour la politique climat-air-énergie - Réaliser chaque année une évaluation climat du budget

une évaluation climat du budget	- Analyser les marges de manœuvre budgétaires de la collectivité sur la base de l'évaluation climat du budget - Diversifier les modes de financement pour atteindre les objectifs climat air énergie et innover - Suivre annuellement le budget - Être cohérent dans sa politique de soutien financier
45- Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique	- S'organiser et mobiliser en interne - Voter une délibération sur la mise en œuvre de clauses environnementales (et sociales) dans les marchés publics - Faire usage de sobriété pour éviter certains achats - Mener les actions simples - Contribuer à un réseau local achats responsables - Adopter une délibération définissant un plan pour les achats responsables, recenser les pratiques, effectuer un état des lieux de la production locale - Appliquer des clauses environnementales variées et systématiser la logique cycle de vie des produits et services, afin de déterminer les dispositions environnementales pertinentes selon les familles d'achat - Participer à l'amélioration de l'offre en services et produits responsables / entraîner les acteurs locaux - Passer au crible l'ensemble des achats publics
46- Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie	- Accompagner les élus et les agents dans la pratique des éco-gestes quotidiens - Formaliser le plan de formation/sensibilisation des agents et des élus - Accompagner les élus et les agents sur des thématiques particulières - Mettre en œuvre le plan de formation/sensibilisation climat-air-énergie - Engager et motiver les élus et les agents - Evaluer et valoriser l'efficacité des actions de formation et de mobilisation
47- Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire	- Connaître les besoins, identifier les cibles prioritaires et budgéter le plan de communication - Décliner l'identité climat air énergie de la collectivité dans les différents supports de communication - Donner du poids et crédibiliser les actions de la collectivité dans sa communication - Décliner le plan de communication pour chaque cible du territoire - Contrôler et évaluer l'efficacité du plan de communication
48- Mise en place d'un Intranet	/
49- Développer une stratégie partenariale multi-niveaux	- Identifier les acteurs clés à associer - Echanger et s'impliquer dans des projets à l'échelle extra-locale - Formaliser la stratégie partenariale - S'impliquer dans l'évolution du cadre réglementaire et législatif climat air énergie - Mettre en place des actions au niveau international
50- Optimiser le service public de la distribution d'énergie	- Connaître les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire - Impliquer les acteurs de la distribution d'énergie de manière transversale - Intégrer des critères d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelable dans le service public de distribution

	d'énergie - Définir et piloter une stratégie en matière d'optimisation des réseaux pour dialoguer plus efficacement avec les acteurs spécialisés - Mettre en œuvre un programme localisé de maîtrise de l'énergie avec les gestionnaires/concessionnaires des réseaux
51- Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)	- Définir la recherche de l'efficacité énergétique comme un objectif dans les contrats de DSP ou l'inscrire dans la stratégie de la régie - Conseiller et former, de façon fréquente, les acteurs du secteur - Mettre en œuvre des mesures concrètes visant l'amélioration et l'optimisation de l'efficacité énergétique des installations d'eau potable - Mettre en place des mesures incitatives pour faire économiser l'eau aux usagers - Anticiper le renouvellement des installations - Suivre les consommations d'énergie et d'eau suite à la mise en œuvre des mesures
52- Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement	- Réaliser un état des lieux de l'efficacité des systèmes d'assainissement et formaliser les objectifs - Analyser le potentiel de récupération de chaleur sur les eaux usées - Analyser le potentiel de valorisation des boues d'épuration - Réaliser les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du système d'assainissement - Réaliser les travaux de valorisation énergétique des systèmes d'assainissement - Suivre régulièrement les actions et évaluer leurs effets

Orientation 14 : Une exemplarité dans la gestion du patrimoine communautaire

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
53- Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics	- Mettre en place un socle de connaissance initiale sur son patrimoine - S'organiser pour effectuer le suivi régulier des consommations énergétiques du patrimoine bâti - Faire un bilan complet, allant au-delà de la réglementation - Effectuer un suivi des consommations régulier et multi-flux - Elargir le périmètre des bâtiments pris en compte - Optimiser le suivi, l'entretien et l'exploitation des installations techniques
54- Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation	- Acter la volonté politique de mettre en place une stratégie patrimoniale ou un plan de rénovation - Mettre en œuvre une stratégie de rationalisation de son patrimoine - Être ambitieux et opérationnel dans la stratégie de rénovation - Elaborer la stratégie dans une approche transversale climat-air-énergie - Étudier des moyens de financement innovants pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux - Suivre et adapter le plan pluriannuel de travaux
55- Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés	- Délibérer et inscrire les niveaux de performance dans un document cadre - Définir des règles d'usages des bâtiments publics - Définir des niveaux de performances ambitieux - Construire ou rénover un ou des bâtiments exemplaires

	- Intégrer ces niveaux de performance dans les appels d'offres - Généraliser les opérations exemplaires et diffuser les bonnes pratiques
56- Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics	- Mettre en place des actions de sobriété pour limiter les besoins en chauffage et climatisation - Mettre en place des indicateurs en kWh/m2/an d'énergie primaire par catégories de bâtiments pour les usages chaleur/rafraîchissement et les comparer avec des valeurs de références locales - Mettre en place des actions d'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement du patrimoine spécifique - Rénover les bâtiments les plus énergivores - Constater la baisse des consommations moyennes globales des bâtiments publics
57- Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics	- Mettre en place des actions de sobriété pour limiter les besoins en électricité - Mettre en place des indicateurs en kWh/m2/an d'énergie primaire par catégories de bâtiments pour les usages électriques et les comparer avec des valeurs de références locales. - Mettre en place des actions d'efficacité énergétique sur l'électricité pour le patrimoine spécifique - Rénover les bâtiments les plus énergivores - Constater la baisse des consommations moyennes globales des bâtiments publics
58- Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics	- Utiliser les énergies renouvelables et de récupération locales en priorité (selon gisement) - Si la collectivité dispose de chaufferies bois pour ses bâtiments et équipements, privilégier le bois certifié - Prendre en compte la qualité de l'air dans ses choix - Suivre et atteindre une part d'énergie renouvelable et de récupération conséquente pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics
59- Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics	- Délibérer et monter en compétences sur le sujet - Installer des équipements de production d'électricité renouvelable - Atteindre une part élevée d'électricité renouvelable produite par les installations de la collectivité - Acheter de l'électricité renouvelable
60- Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics	- Effectuer des bilans GES plus complets que la réglementation ne l'impose - Limiter les émissions de GES liées à la production de froid - Réduire les émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments publics - Réduire la part des bâtiments F ou G (classification DPE pour les gaz à effet de serre) en rénovant les bâtiments les plus énergivores - Augmenter la part des bâtiments A ou B (classification DPE pour les gaz à effet de serre)
61- Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité	- Réaliser un diagnostic de ses besoins et de sa flotte de véhicules - Engager une politique de mobilité durable au sein de la collectivité - Former à l'éco-conduite et renouveler sa flotte de véhicules - Optimiser, rationaliser les déplacements au sein de la collectivité - Mettre en place des mesures incitatives

	- Mettre à disposition des moyens physiques dans la majorité des lieux de travail - Inciter financièrement les agents à l'usage des modes actifs / TC - Atteindre les objectifs et communiquer sur les actions engagées
62- Economiser l'eau dans les bâtiments publics	- Réaliser un diagnostic précis des consommations d'eau et des conduites d'eau de l'ensemble des bâtiments publics et des grands consommateurs - Formaliser l'engagement de la collectivité à réduire ses consommations - Sensibiliser et informer les utilisateurs des bâtiments publics - Mettre en œuvre les actions et suivre les consommations - Être exemplaire sur les consommations d'eau

Orientation 15 : Un accompagnement des communes membres

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
63- Un conseiller en énergie pour accompagner les communes	/
64- Optimiser l'éclairage public	- Réaliser un diagnostic de l'éclairage public - Mettre en place des actions de sobriété sur l'éclairage public en priorité - Délibérer et mettre en œuvre un plan d'optimisation de l'éclairage public - Suivre et atteindre les objectifs fixés en matière d'éclairage public
65- Gérer sa voirie durablement	- Connaître son patrimoine (voirie) - Former/sensibiliser les agents en charge de la voirie - Adopter une politique préventive limitant les interventions lourdes - Limiter l'impact environnemental des matériaux de voirie - Anticiper et encourager les changements de comportement et le report modal via la politique voirie - Témoigner de la baisse de l'impact environnemental de sa politique voirie
66- Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public	- Identifier les zones génératrices de déplacements et traversées par des flux importants - Mettre en place des outils de gestion du trafic - Réaménager et restructurer la voirie et les espaces publics afin de créer des zones de circulation apaisée - Evaluer les actions en faveur de la régulation du trafic et la valorisation de l'espace public
67- Développer le réseau piétonnier	- Se doter d'outils pour adopter une stratégie de développement du réseau piétonnier s'appuyant sur un apaisement de la circulation - Améliorer prioritairement la situation des zones à forts enjeux - Densifier et améliorer globalement la qualité du réseau piéton sur le territoire - Devenir un territoire exemplaire en matière de mobilité piétonne

Orientation 16 : L'information et la sensibilisation du grand public

Intitulés des actions	Sous-actions permettant l'accomplissement de l'action
8- Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance	- Rencontrer les acteurs locaux de l'éducation et la petite enfance et s'organiser pour mener des actions communes - Sensibiliser les enfants aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté - Mettre en place des lignes de bus pédestre ou cycliste dans le cadre d'un Plan de déplacement établissement scolaire (PDES) - Pérenniser et massifier la sensibilisation - Suivre les résultats et atteindre les objectifs fixés
69- Mobiliser la société civile en développant la concertation	- Définir une organisation et identifier des axes de travail pour entretenir une culture de la collaboration sur le territoire - Conduire une concertation régulière et pérenne - Utiliser les contributions des instances de concertation

1.6 Articulation du PCAET avec les documents cadre

Document stratégique local, le PCAET doit tenir compte d'une hiérarchie entre différents documents, définie par l'article L.229-26 VI du Code de l'Environnement, comme le résume le schéma ci-dessous :

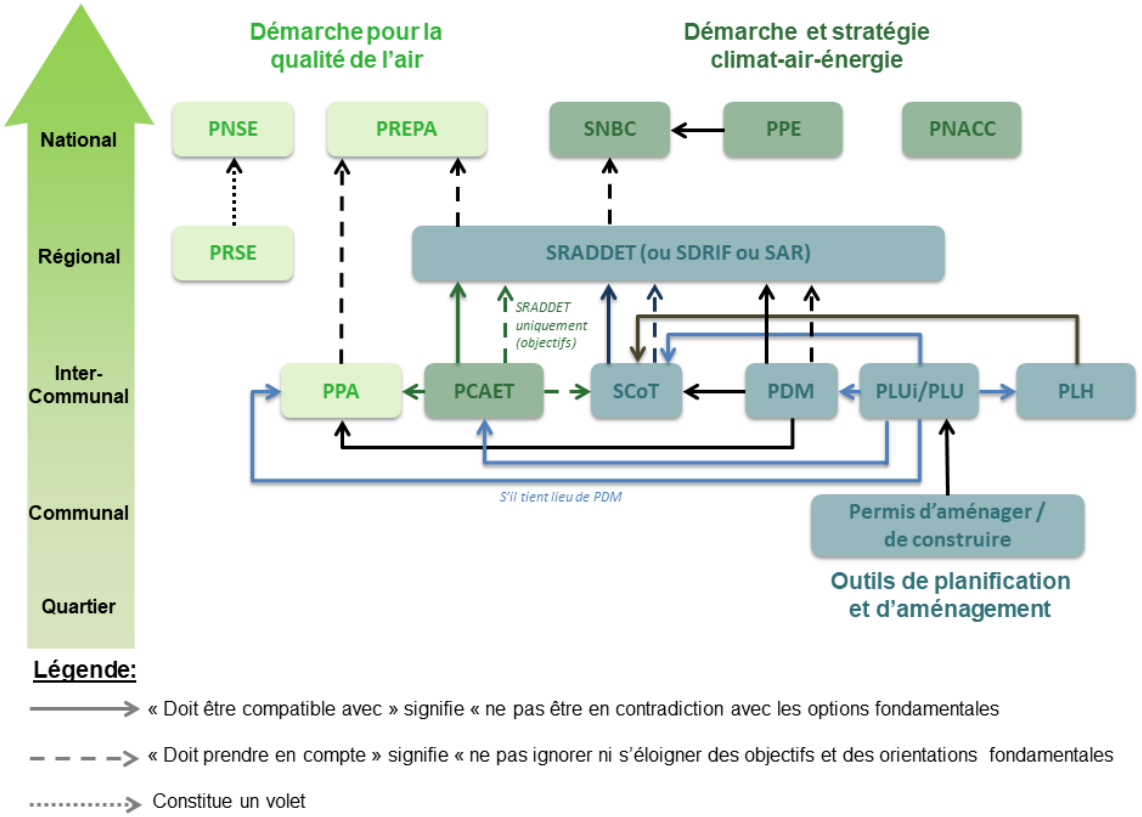

Le territoire de Fécamp Caux Littoral est concerné par le SRADDET de Normandie approuvé en juillet 2020 et modifié en mars 2024.

Afin de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets susceptibles d'interagir avec ses objectifs, l'analyse ne se limite pas aux seuls documents avec lesquels il a des relations juridiques (SRADDET, SCoT).

Elle porte également sur d'autres plans et programmes tels que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie, le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Seine Normandie, le Plan Régional de Santé Environnement (PRSE 3 et 4) et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) Normands.

Cette analyse montre que, dans son ensemble, **en intégrant les mesures E-R-C exposées dans la présente Évaluation Environnementale Stratégique, le PCAET contribuera positivement aux orientations fixées par ces documents**, et particulièrement en matière de de santé des populations et de l'environnement, de préservation et de restauration des espaces naturels et des puits de carbone, d'anticipation et d'amélioration de la connaissance des risques d'inondations, de sensibilisation et d'accompagnement du public ainsi que de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens sur cet aléa.

Partie 2

Profil environnemental du territoire et enjeux

AGISSONS POUR LE CLIMAT

Fécamp Caux Littoral Agglo

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

Partie 2 – Profil environnemental du territoire et enjeux

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) a pour but d'établir un état « 0 » servant de point de comparaison ou de référentiel pour appréhender les incidences positives ou négatives d'un projet de territoire sur l'environnement, tel qu'il peut être caractérisé à un moment précis.

Par ailleurs, l'EIE vise à définir de façon partagée les enjeux du territoire en matière de protection de l'environnement au sens large (trame verte et bleue, paysages, ressources naturelles…) ; l'idée étant de s'appuyer sur ces enjeux pour décliner la stratégie et les actions du PCAET et de vérifier dans le cadre de l'évaluation environnementale que les dispositions prévues par le futur document répondent (ou ne viennent pas contrarier) aux enjeux préalablement identifiés.

L'objectif de la présente partie est de proposer une synthèse des diagnostics permettant une appropriation rapide du contexte environnemental et énergétique par le lecteur.

Sont donc rappelés, par thème, les principaux constats et enjeux issus de l'appropriation des Etats Initiaux de l'Environnement par le bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale. Les thèmes étudiés sont les suivants (non hiérarchisés) :

- Climat – air- énergie
- Mobilité – transport- déplacements
- Biodiversité – milieux naturels – Trame Verte et Bleue
- Gestion de la ressource en eau
- Risques – nuisances –santé
- Paysages et patrimoine
- Consommation d'espace

Ce dernier thème ne sera pas spécifiquement détaillé dans la présente sous-partie. Encadré par la loi Climat et Résilience qui vise à atteindre l'objectif de « Zéro Artificialisation Net » d'ici 2050, la bonne appréhension de la consommation foncière nécessite une lecture dynamique avec un bilan de la consommation foncière des 10 dernières années pour envisager les conséquences d'une prolongation des tendances. Pour y parvenir, la région Normandie travaille en ce moment à une **territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière** inscrite dans la mise à jour du SRADDET. A partir de ce travail, les EPCI devront décliner leurs objectifs de réduction de la consommation dans les SCoT, qui seront ensuite traduits dans les PLU(i). Les principaux constats sur la consommation d'espace seront présentés dans la partie suivante dédiée à l'élaboration d'un scénario tendanciel.

Les principaux constats et enjeux présentés ci-dessous sont tirés du diagnostic énergétique du PCAET de la Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral, validé en octobre 2019, ainsi que l'EIE tiré du rapport de présentation du PLUi de l'agglomération approuvé le 18 décembre 2019. Les données climat – air – énergie ont été réactualisées à partir des données plus récentes tirées de la plateforme régionale ORECAN et de l'INSEE.

2.1 Climat – Air – Énergie

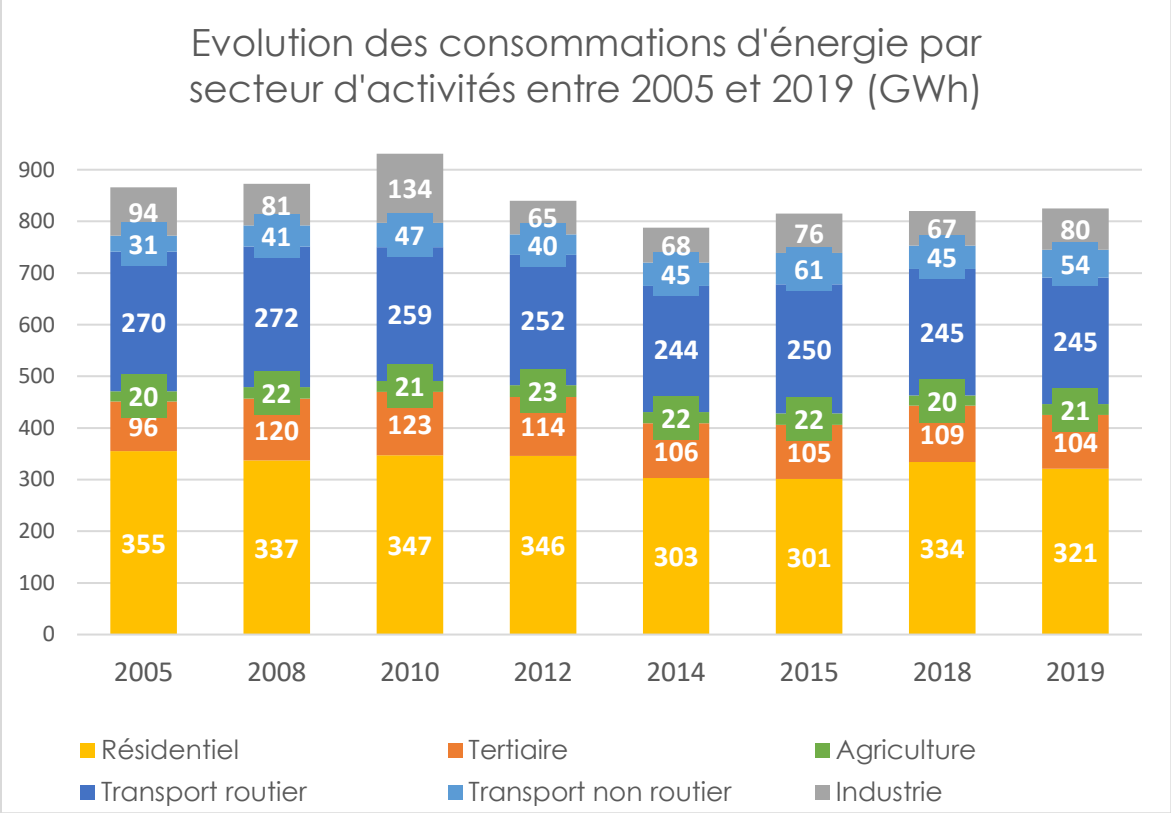

Part des ménages en précarité énergétique par commune de l'agglomération (2012)

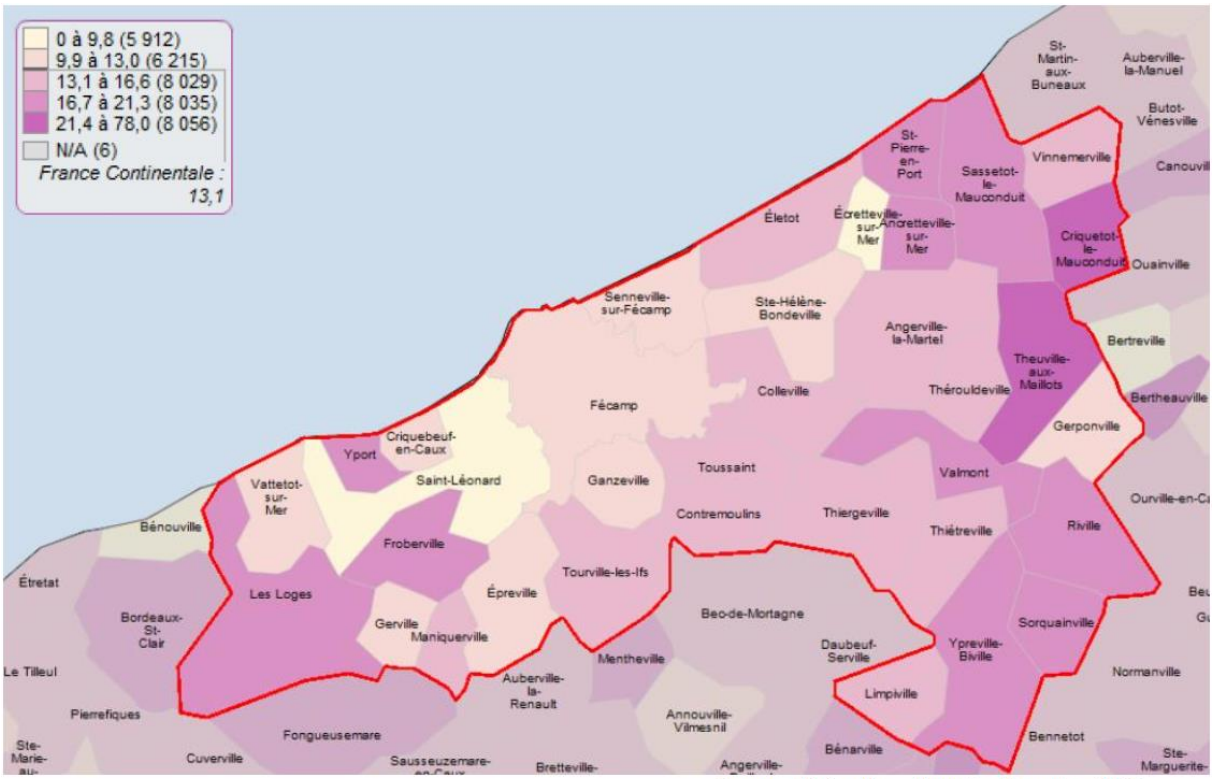

Source : Précariter - Energies Demain - 2012

Source : diagnostic énergétique du PCAET Fécamp Caux Littoral

Tableau de synthèse des consommations d'énergie en 2019

Secteur d'activité	Part dans les consommations	Part dans les émissions	Consommation d'énergie en 2019 et tendance depuis 2014	Emission de GES en 2019 ($teqCO_2$) et tendance depuis 2014
Résidentiel	39%	22%	Consommation : 321 GWh Tendance : +5,6%	Emission : 47 567 Tendance : +5,8%
Transport routier	30%	31%	Consommation : 245 GWh Tendance : -2%	Emission : 66 392 Tendance : +0,2%
Transport non-routier	7%	6%	Consommation : 54 GWh Tendance : +20%	Emission : 13 939 Tendance : +20,4%
Tertiaire	13%	7%	Consommation : 104 GWh Tendance : -1,9%	Emission : 14 629 Tendance : +2,3%
Industrie	10%	5%	Consommation : 80 GWh Tendance : +17,6%	Emission : 11 438 Tendance : +15,6%
Agriculture	3%	29%	Consommation : 21 GWh Tendance : -4,5%	Emission : 63 149 Tendance : -4,5%

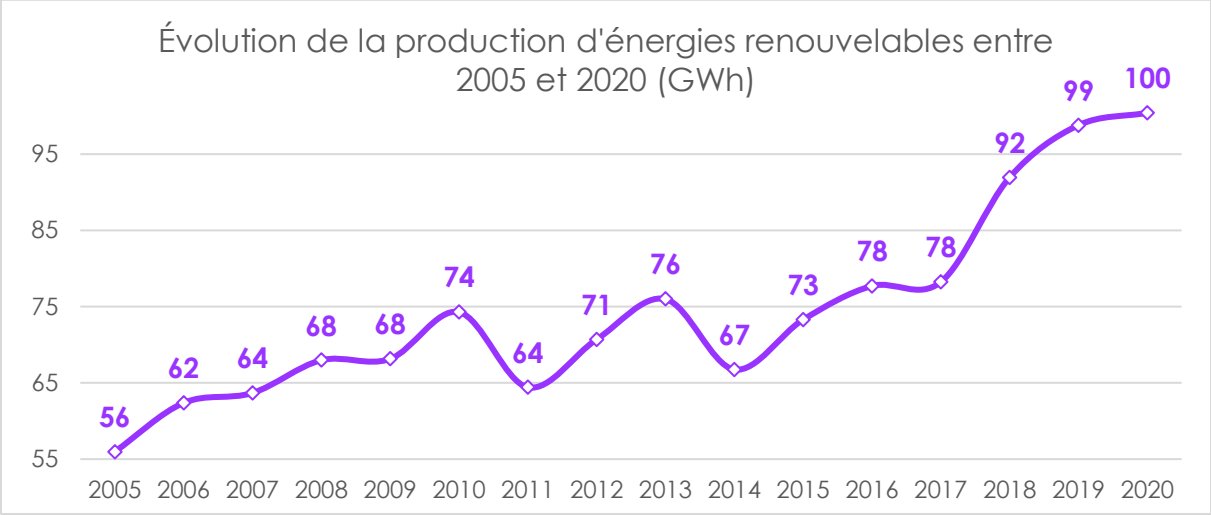

Enjeux du PCAET en matière énergétique :

- **Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti privé et public (résidentiel et tertiaire).**
- **Favoriser l'indépendance énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables.**
- **Accompagner l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, agriculteurs…) dans la diversification du mix énergétique (EnR).**
- **Améliorer l'information aux habitants mais aussi aux communes en matière de maîtrise de l'énergie.**
- **Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements en proposant des alternatives acceptables.**
- **Favoriser l'économie circulaire sur le territoire en augmentant le réemploi et le recyclage.**
- **Être exemplaire en matière de transition énergétique.**

Enjeux et pistes d'actions du PCAET sur la réduction des polluants :

- **Agriculture**
  - ➔ **Accompagner les exploitants agricoles dans l'étude et la mise en place de pratiques réduisant les émissions, à la fois d'ammoniac, mais aussi d'oxydes d'azote et de particules**

- **Transport routier**
  - ➔ **Fluidifier la circulation afin d'éviter les congestions du trafic routier ainsi que les émissions de polluants associés**
  - ➔ **Encourager l'évolution du parc de véhicules routiers (motorisation et carburant) en particulier la flotte de bus de transport en commun de Fécamp Ficibus**
  - ➔ **Promouvoir l'évolution des modes de déplacements ; covoiturage, marche à pied, vélo, transports en commun…**

  En cohérence avec les objectifs de la LTECV à l'échelle nationale :

  - ➔ **Encourager le renouvellement des véhicules les plus anciens par des véhicules à faible émissions de polluants de l'air (subventions, achats groupés…) pour les flottes privées et publiques**
  - ➔ **Poursuivre le développement des points de charge des véhicules électriques sur le territoire de l'agglomération**

- **Autres transports**
  - ➔ **Réduire au maximum le temps passé à quai des navires de marchandises en organisant au mieux le chargement ou le déchargement**

- **Industrie**
  - ➔ **Accompagner les entreprises concernées par les émissions de COVNM dans la mise en place d'une stratégie de réduction des émissions de COVNM**
  - ➔ **Elaborer une charte des bonnes pratiques avec les entreprises concernées, reprenant les MTD du secteur**

- **Résidentiel**
  - ➔ **Mener une campagne d'information et de sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques d'utilisation d'un appareil de chauffage au bois**
  - ➔ **Recenser les fournisseurs locaux de bois certifiés NF**
  - ➔ **Informer les habitants de l'existence d'aides financières en cas de remplacement d'un appareil de chauffage au bois par un plus performant Flamme Vert 7 étoiles ou équivalent (Fonds Air)**
  - ➔ **S'appuyer sur le Fonds Air pour encourager le remplacement des équipements non performants des particuliers**
  - ➔ **Sensibiliser les habitants aux conséquences des feux domestiques de déchets verts, pourtant interdits**

- **Tertiaire**
  - ➔ **Accompagner les communes dans la mise en place de la réglementation LTECV**
  - ➔ **Conventionner avec Atmo Normandie pour un accompagnement sur la qualité de l'air**

2.2 Biodiversité – Trame Verte et Bleue (TVB)

Synthèse de la Trame Verte et Bleue d'après les données du SRCE Normandie

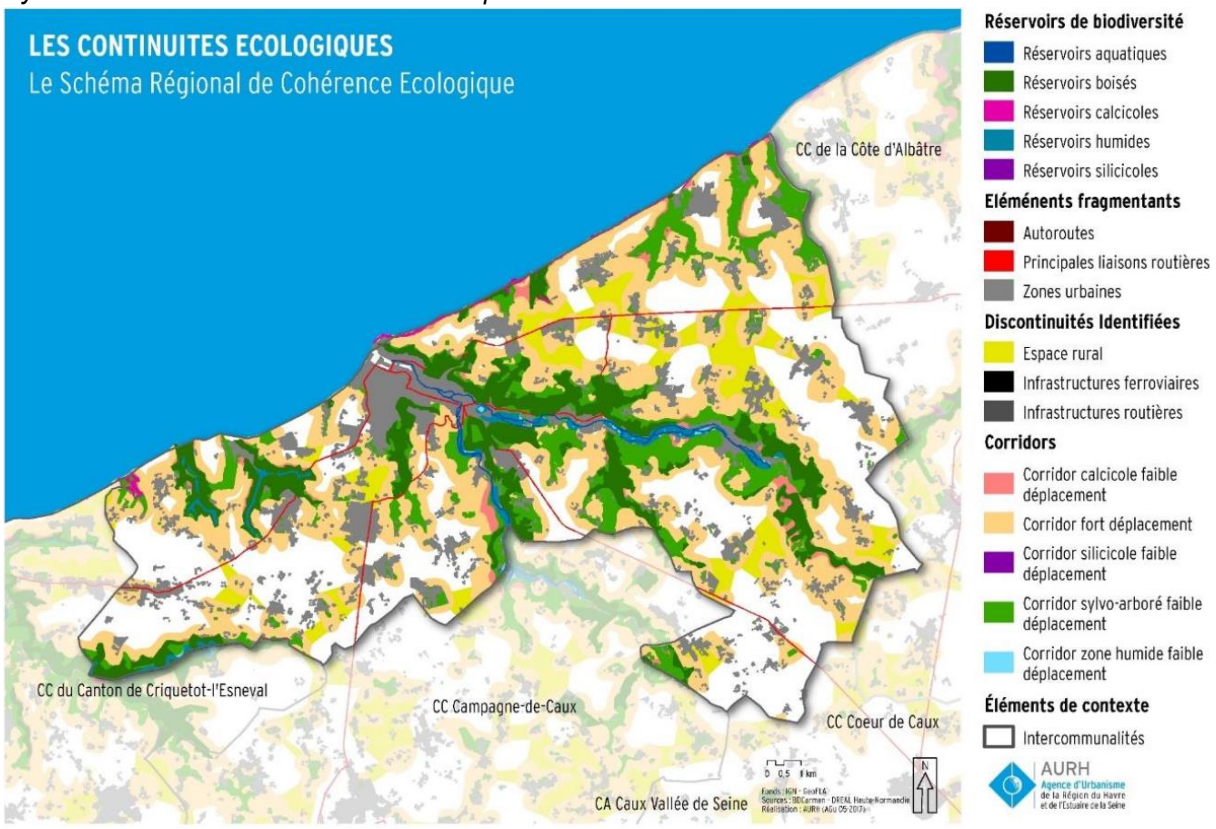

Synthèse de la Trame Verte et Bleue d'après l'analyse du PLUi Fécamp Caux Littoral

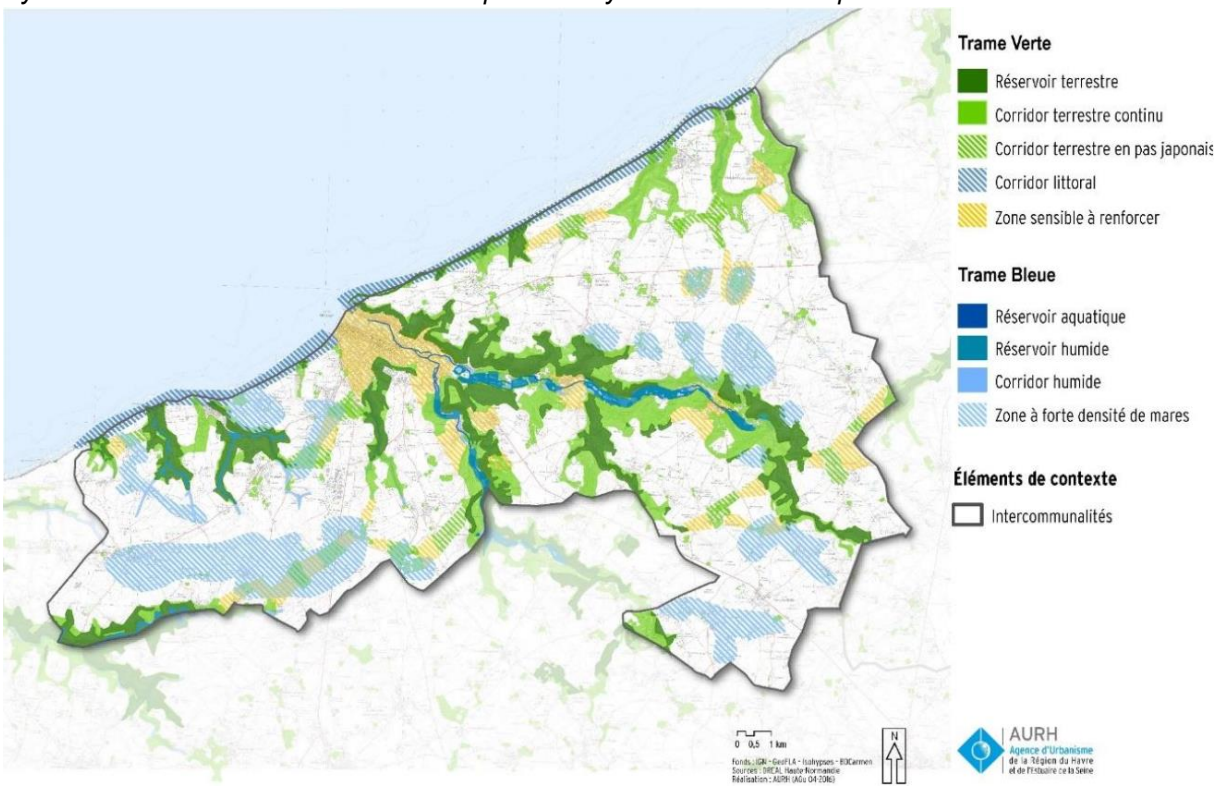

Enjeux de l'EIE du PLUi Fécamp Caux Littoral en matière de biodiversité :

- **Améliorer la qualité des continuités écologiques (végétation sur les plateaux, réseau humide, etc) afin d'anticiper les impacts climatiques à venir.**
- **Préserver les réservoirs de biodiversité (littoral, vallées et valleuses, boisements…), notamment par la lutte contre les pollutions agricoles et l'embroussaillement.**
- **Préserver les habitats rares du littoral, tels que les pelouses aérohalines, le cordon de galet et le haut de falaise.**
- **Faciliter les échanges entre les milieux des vallées et des plateaux, notamment à travers la préservation des bosquets, haies, prairies et mares.**
- **Encourager des pratiques agricoles favorables au maintien des éléments de la Trame Verte et Bleue sur le territoire.**
- **Pérenniser le rôle écologique des clos-masures dans le maillage vert des plateaux via le maintien des éléments de nature « ordinaire » qu'ils contiennent : mares, talus plantés, vergers…**
- **Préserver et conforter les cours d'eau du territoire et leurs berges par le maintien des ripisylves existantes et le développement de strates supplémentaires.**

2.3 Paysage et patrimoine

Les sites classés et inscrits. Source : PLUi Fécamp Caux Littoral agglomération

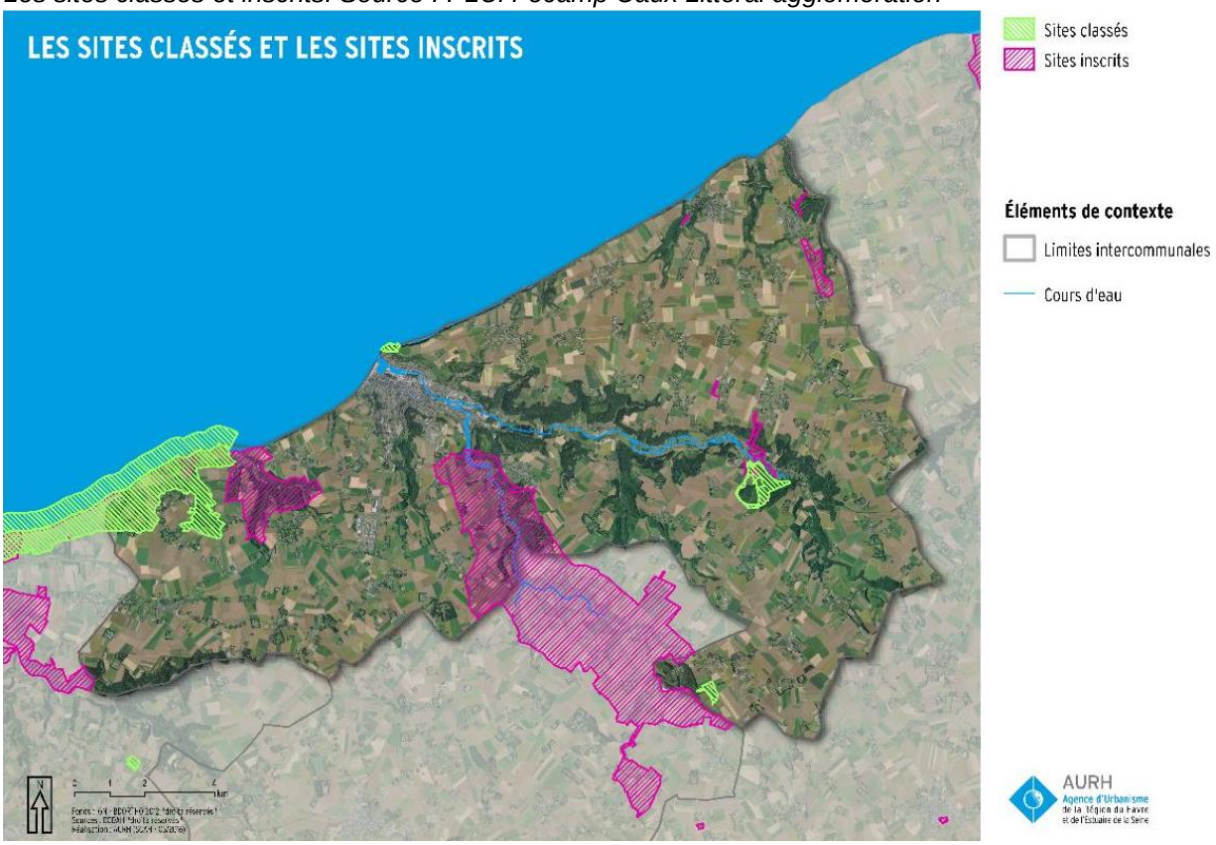

Cap Fagnet, vue vers les falaises du *nord de l'agglomération*

Yport, une véritable station balnéaire

Enjeux de l'EIE du PLUi en matière de paysage et de patrimoine :

- **Préserver les singularités paysagères du territoire**, qui s'estompent face à l'urbanisation qui tend à banaliser les paysages du pays de Caux,
- **Maintenir l'identité maritime du territoire à travers la valorisation des cônes de vue et des belvédères sur la mer**
- **Intégrer les nouveaux projets d'urbanisme dans le paysage, notamment à travers un traitement qualitatif des franges de l'opération**

2.4 Gestion de la ressource en eau

Etats écologique et chimique des masses d'eau superficielles et littorales à l'échelle de Fécamp Caux Littoral. *Source : SDAGE Seine-Normandie 2022-2027*

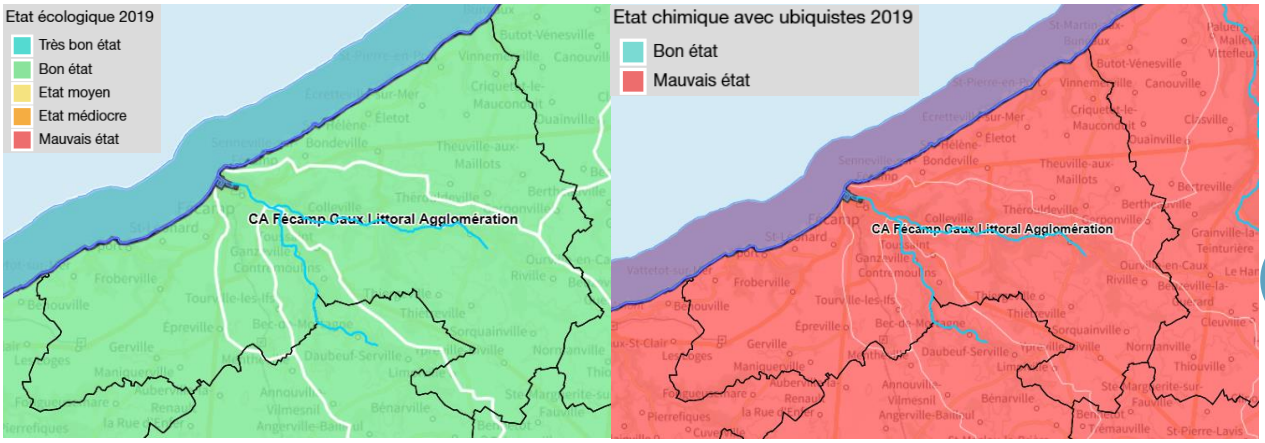

Etat des eaux de baignade entre 2013 et 2018 à l'échelle de Fécamp Caux Littoral. Source : PLUi Fécamp Caux Littoral Agglomération

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Yport	Excellent	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Fécamp	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Saint-Pierre-en-Port	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Sassetot-le-Mauconduit	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Source : Ministère des affaires sociales et de la santé

Enjeux de l'EIE du PLUi en matière de gestion de la ressource en eau :

- **Limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines** face à leur vulnérabilité extrême,
- **Protéger la ressource en eau contre la turbidité** via la maîtrise de l'érosion et des ruissellements chargés en matières en suspension, ainsi que des pollutions ponctuelles à la source,
- **Éviter la dégradation de la qualité des eaux** liée à la présence de nitrates et autres produits phytosanitaires lessivés et emportés par les eaux de ruissellement,
- **Anticiper les pressions sur la ressource en eau** liés au changement climatique**,**
- **Préserver les liens naturels entre vallées et plateaux**, notamment via la protection des espaces aquatiques et humides (prairies humides, mares, cours d'eau…)
- **Encourager des pratiques agricoles favorables à la préservation de la ressource en eau,**
- **Mettre en valeur les cours d'eau** notamment à travers le maintien de la ripisylve existante et le développement de strates supplémentaires dans l'optique de renaturer les berges soumises à l'érosion,
- **Sécuriser la ressource en eau** par la généralisation des aires de protection des Captages, l'amélioration des rendements des réseaux de distribution, la conformité et l'optimisation des réseaux de collecte de l'assainissement collectif ou encore la bonne gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales.

2.5 Mobilités et déplacements

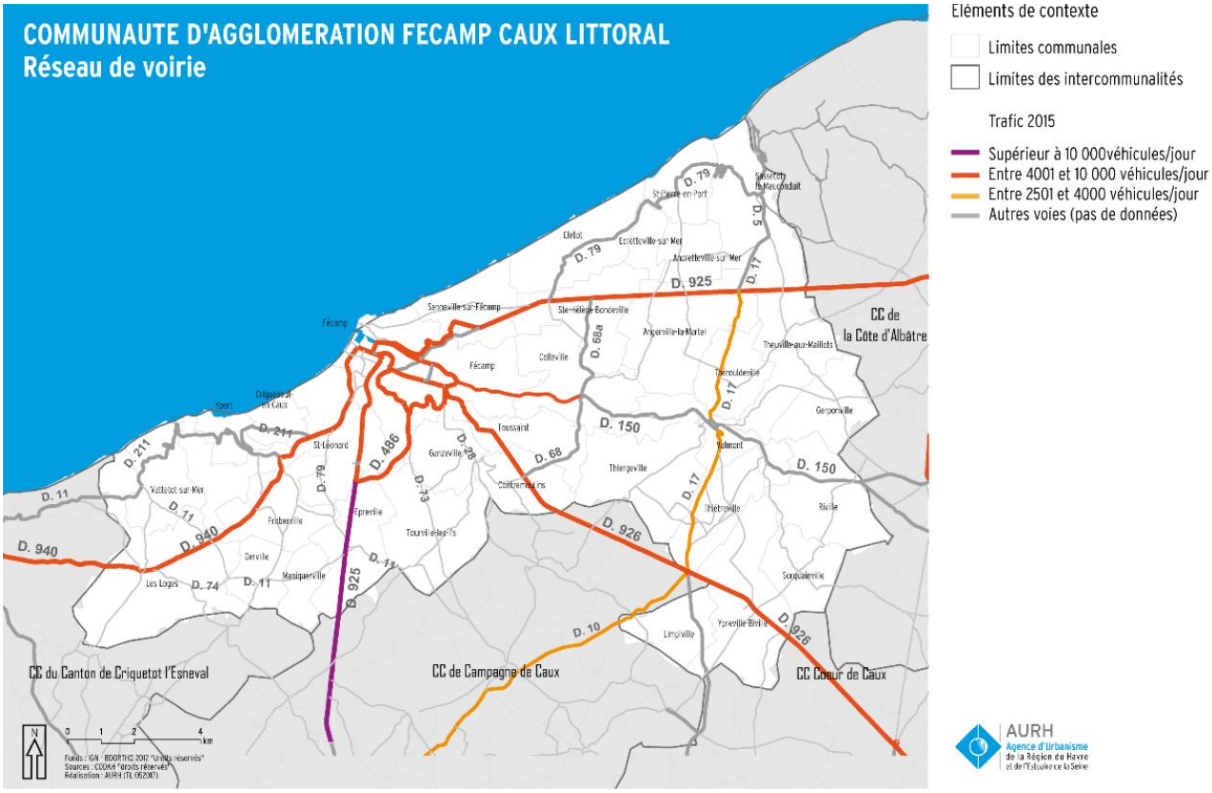

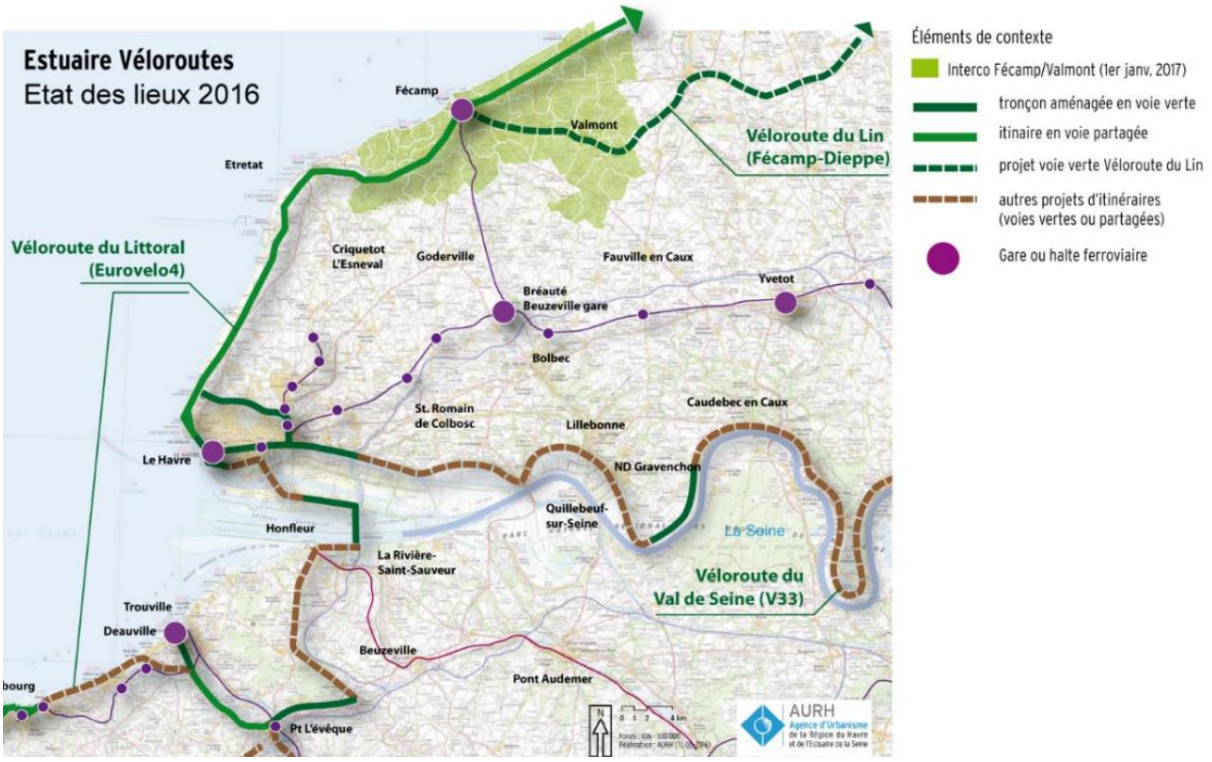

Enjeux du diagnostic du PLUi en matière de mobilités et déplacements :

- **Améliorer la desserte du territoire.**
- **Améliorer les aménagements favorables à la pratique des modes de déplacements doux (marche, vélo),** à l'image de la Véloroute du Lin qui permettra de développer des « ramifications », tout un réseau de chemins et parcours vélos de proximité (desserte des établissements scolaires, de la piscine, de lieux clés pour les habitants et des entreprises…)
- **Améliorer l'offre de mobilité sur le territoire, en particulier pour les communes rurales.**
- **Renforcer les services dédiés au cyclotourisme et la communication** à proximité de l'Eurovélo4.
- **Maîtriser l'usage de la voiture et offrir de l'espace pour le vélo à Fécamp** afin

2.6 Vulnérabilité liée au changement climatique, risques naturels et technologiques et gestion des déchets

Impacts	Degré d'exposition
Baisse du confort thermique estival dans les bâtiments	Modéré
Surmortalité en relation avec des épisodes caniculaires plus fréquents et intenses pour les populations les plus fragiles	Modéré
Dégradation de la qualité de l'air en raison de la hausse des températures	Elevé
Augmentation des risques d'inondation par ruissellement, débordement de cours d'eau et remontée de nappe	Elevé
Aggravation du risque d'effet domino liée à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements extrêmes (inondation, submersion, tempête)	Elevé
Augmentation du risque de submersion marine pour les zones urbaines littorales et portuaires, en relation avec l'élévation du niveau marin et l'évolution de l'aménagement sur le littoral	Elevé
Réduction de la disponibilité des ressources en eau pour les usages (agriculture, eau potable, industrie et énergie) et les milieux naturels	Elevé
Dégradation de la qualité des masses d'eau en relation avec la baisse du débit des cours d'eau (moindre dilution des eaux de STEP et des pollutions diffuses agricoles), avec des conséquences sur les usages et les milieux	Elevé
Remontée du biseau salé dégradant la qualité des ressources souterraines littorales, en relation avec l'élévation du niveau marin	Modéré
Transformation des milieux littoraux en relation avec une mobilité accrue du trait de côte	Modéré
Fragilisation des activités économiques littorales liée à la qualité de la ressource en eau	Modéré
Hausse de l'attractivité touristique sur le littoral, en relation avec l'augmentation des températures moyennes	Modéré
Evolution de l'aire de répartition des espèces (disparition de certaines espèces, apparition de nouvelles potentiellement envahissantes et transformation des écosystèmes)	Modéré
Evolution des rendements agricoles en relation avec l'augmentation des températures moyennes et la réduction de la disponibilité des ressources en eau pour l'irrigation (sécheresse)	Incertain
Augmentation du risque d'érosion des sols en lien avec les évènements extrêmes et les pratiques culturales	Elevé
Aggravation du risque de retrait-gonflement des sols argileux	Modéré
Augmentation du risque d'affaissement des cavités souterraines	Modéré

Source : DRIAS-2020 : Modèles CNRM-CM5 / ALADIN63 : correction ADAMONT - PLUi-AURH-2019

Nouveau périmètre PPI de la centrale nucléaire de Paluel. Source : PLUi Fécamp Caux Littoral

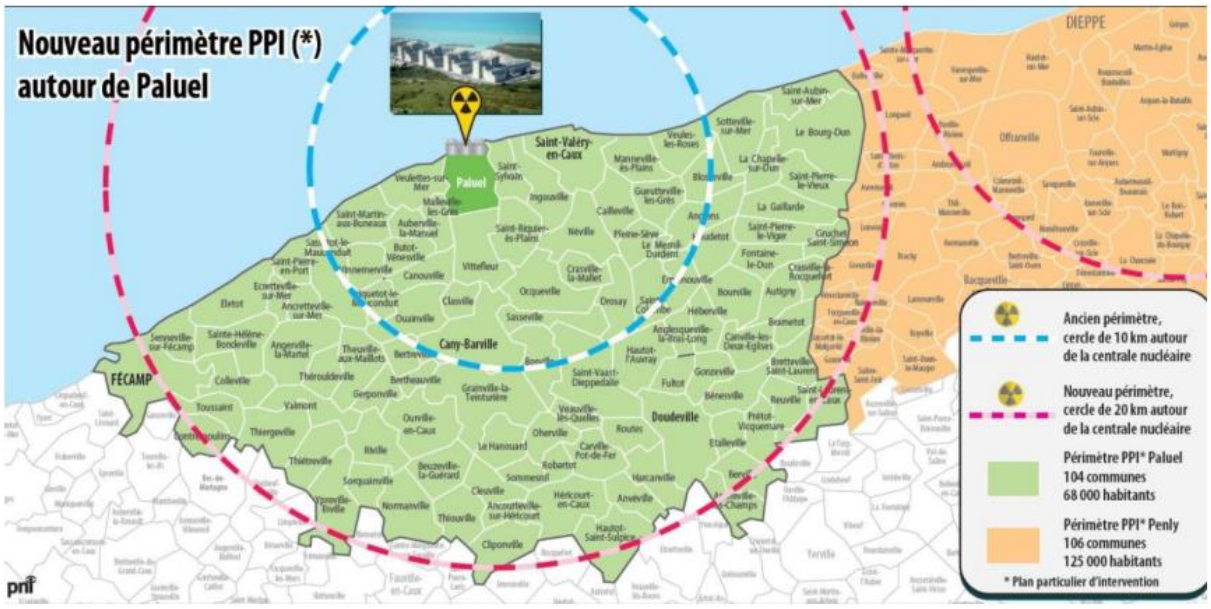

Source : Paris-Normandie

Enjeux en matière d'adaptation au changement climatique, risques et nuisances :

- **Maîtriser l'occupation des sols et la gestion des eaux pluviales**
- **Adapter les aménagements littoraux** aux risques
- **Maintenir les continuités écologiques** (trames vertes et bleues)
- **Maîtriser la pression sur les ressources en eau** (AEP)
- **Adapter les espèces agricoles cultivées** et les pratiques culturales
- **Maintenir la qualité de l'eau** et rationnaliser ses usages
- Veiller au maintien ou à **l'amélioration de la qualité de l'air**
- Saisir l'opportunité économique liée à l'augmentation de l'attractivité touristique tout en **réduisant la vulnérabilité du territoire aux risques** (érosion, submersion)
- **Améliorer la connaissance des risques** sur le territoire.
- **Intégrer les risques naturels et technologiques aux projets** (définition de zones inconstructibles, respect des prescriptions techniques pour les constructions…)
- Assurer la **non-aggravation des risques** naturels et technologiques par leur prise en compte dans les nouveaux projets d'aménagement.

2.7 Les enjeux clés de l'état initial de l'environnement

Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre à travers des actions ambitieuses en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, en priorité sur les secteurs les plus énergivores (résidentiel, transports) et les plus émetteurs (transport).

Préserver et valoriser les éléments identitaires du territoire (paysages, patrimoine, espace agricole, ...) socles de l'attractivité et du rayonnement de demain.

Développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables et celles existantes pour consolider une filière énergétique respectueuse de l'environnement, diversifiée et locale.

Protéger et valoriser les ressources locales (sols, sous-sols, eau...) dans un contexte de raréfaction de celles-ci.

Consolider l'armature du territoire autour de bassins de vie équilibrés et attractifs (habitats/emplois), bien relié par une offre diversifiée de mobilités, dans un objectif de réductions de la consommation foncière et de la dépendance à la voiture individuelle.

Relever le défi d'un urbanisme plus respectueux de l'environnement et de l'agriculture, prenant en compte le changement climatique, l'aggravation des risques qu'il implique et l'évolution du trait de côte.

Partie 3

Analyse des incidences du PCAET et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs

AGISSONS POUR LE CLIMAT

Fécamp Caux Littoral Agglo

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

Partie 3 – Analyse des incidences (positives ou négatives) du PCAET et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives

3.1. Analyse des incidences du programme d'actions

3.1.1 Démarche générale d'évaluation

La démarche d'évaluation environnementale relève d'une analyse croisée entre le plan et les principaux enjeux environnementaux. Il s'agit d'apprécier les évolutions, positives et négatives, directes ou induites, par le PCAET sur chaque thématique environnementale.

Les objectifs de cette partie seront ainsi de :

- Évaluer **en quoi et à quel niveau les actions permettent de répondre aux objectifs (qualitatifs et quantitatifs) fixés dans la stratégie territoriale**, sachant que l'impact de toutes les actions ne pourra être quantifié précisément.
- **Analyser et si possible caractériser les incidences (positives ou négatives, directes ou indirectes) des actions prévues sur l'environnement** au sens large (biodiversité, paysages, ressource en eau…). Ainsi, le plan d'actions ne sera pas uniquement jugé sur son niveau de performance « climat-air-énergie », mais intégrera bien les impacts indirects sur les autres composantes de l'environnement et sur la santé.
- S'il y a impact négatif, l'évaluation s'attachera aussi à **présenter les actions prévues pour y répondre suivant la doctrine « éviter-réduire-compenser »**.
- **Croiser les actions dans une lecture transversale** pour juger de la cohérence des actions entre elles ou des éventuelles contradictions qui apparaissent. Il s'agira de mettre en exergue :
  - Les synergies positives (conjugaison d'actions maximisant l'effet positif attendu)
  - Les effets cumulés négatifs (conjugaison d'actions maximisant l'effet négatif attendu)

L'évaluation est menée sur la base d'un **référentiel composé de questions évaluatives**, élaboré à partir des thématiques de l'évaluation environnementale stratégique définies dans le Code de l'Environnement (Article R. 122-20), à savoir : **la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages**.

En parallèle de ces questions évaluatives sont précisés les enjeux associés, issus de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) présenté plus haut.

Le tableau page suivante fait mention des questions évaluatives et des enjeux associés à ces questionnements par thématique.

Questions évaluatives	Enjeux issus de l'Etat Initial de l'Environnement
Q1 – Comment le PCAET assure-t-il une utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	-Limitation de la consommation et l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers en application de la Loi Climat et Résilience.
Q2 – Le PCAET permet-il une réduction des consommations énergétiques, des émissions de Gaz à Effet de Serre et des polluants, parallèlement à une augmentation de la production des énergies renouvelables ?	-Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti privé et public (résidentiel et tertiaire). -Favoriser l'indépendance énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables. -Accompagner l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, agriculteurs...) dans la diversification du mix énergétique (EnR). -Réduire la part de la voiture individuelle. -Être exemplaire en matière de transition énergétique.
Q3 – Le PCAET garantie-t-il la préservation de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations et des espaces ?	-Accompagner les exploitants agricoles dans l'étude et la mise en place de pratiques réduisant les émissions. -Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une stratégie de réduction des émissions de COVNM. -Conventionner avec Atmo Normandie pour un accompagnement sur la qualité de l'air.
Q4 – Le PCAET permet-il de limiter l'exposition des espaces et des populations aux nuisances et aux pollutions ?	-Saisir l'opportunité économique liée à l'augmentation de l'attractivité touristique tout en réduisant la vulnérabilité du territoire aux risques. -Intégrer les risques aux projets. -Assurer la non-aggravation des risques par leur prise en compte dans les nouveaux projets d'aménagement.
Q5 – Le PCAET assure-t-il la préservation et la restauration des milieux aquatiques, humides et littoraux ?	-Préserver et conforter les cours d'eau du territoire et leurs berges par le maintien des ripisylves existantes et le développement de strates supplémentaires. -Préserver les liens naturels entre vallées et plateaux, via la protection des espaces aquatiques et humides.
Q6 – Le PCAET participe-t-il à la préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	-Préserver les singularités paysagères du territoire. -Maintenir l'identité maritime du territoire à travers la valorisation des cônes de vue et des belvédères sur la mer. -Intégrer les nouveaux projets d'urbanisme dans le paysage
Q7 – De quelle manière le PCAET contribue à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?	-Améliorer la qualité des continuités écologiques et préserver les réservoirs de biodiversité. -Préserver les habitats rares du littoral. -Encourager des pratiques agricoles favorables au maintien des éléments de la TVB sur le territoire.
Q8 – Le PCAET permet-il de prévenir et de réduire la vulnérabilité du territoire aux risques majeurs ?	-Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques. -Adapter les aménagements littoraux. -Améliorer la connaissance des risques.
Q9 – Le PCAET assure-t-il l'anticipation et l'adaptation du territoire au changement climatique ?	-Améliorer la qualité des continuités écologiques. -Sécuriser la ressource en eau. -Adapter les espèces agricoles cultivées
Q10 – Le PCAET permet-il d'améliorer la santé des populations locales ?	-Améliorer les performances énergétiques et la qualité de l'air du patrimoine bâti. -Promouvoir l'évolution des mobilités actives.

3.1.2 Évaluation globale du plan d'actions

Pour chacune des actions du PCAET de l'agglomération Fécamp Caux Littoral, leurs effets négatifs et/ou positifs sur l'environnement sont évalués individuellement par croisement avec chacune des thématiques de l'évaluation environnementale, reformulées en question évaluative comme présenté plus haut. A partir de cette analyse seront évalués les quatre grands axes du PCAET. L'évaluation globale du plan d'actions se caractérise ainsi par la somme des évaluations des différentes actions et orientations qui la composent.

Le bilan des incidences par axe d'une part, et par thématique d'autre part, permet de **mettre en évidence le ou les axes et/ou thématiques où les incidences sur l'environnement sont les plus notables**.

+	L'incidence sur l'environnement est considérée comme positive à très positive.
!	Une vigilance est à porter sur de potentielles incidences négatives sur l'environnement.
•	L'effet probable de l'action est considéré négligeable du fait de l'absence de lien entre la thématique et l'action concernée.

Les critères d'analyse des incidences du PCAET sur l'environnement sont ceux définis par l'article R122-20 du code de l'environnement qui rappelle que : « Les effets notables probables sur l'environnement sont regardés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets. »

Le plan d'actions du PCAET de l'agglomération Fécamp Caux Littoral est divisé en quatre grands axess, à l'intérieur desquels sont déclinées les différentes actions à mettre en œuvre. La matrice ci-après résume l'ensemble des **incidences positives, négatives ou neutre** des actions du PCAET sur l'environnement selon les 10 thématiques de l'évaluation environnementale. Ces dernières sont ensuite détaillées pour chacune des orientations dans la partie suivante.

	Axe 1																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Q1 – Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	.	.	+	+	+	+	+	+	+	!	!	.	.	.	.	!	.
Q2 – Baisse des consommations énergétiques, des émissions de GES et accroissement de la part des EnR ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Q3 - Préservation de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations et des espaces ?	.	.	!	!	!	!	!	+	+	.	.	+	+	+	+	+	+
Q4 - Limitation de l'exposition des populations et des espaces aux nuisances et pollutions ?	.	.	!	!	!	!	!	.	.	!	.	+	+	+	!	+	+
Q5- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité) ?	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+	.	.	.
Q6- Préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	.	.	!	!	!	!	!	.	.	!	!	.	.	.	.	!	.
Q7 - Préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?	.	.	!	!	!	!	!	.	.	.	!	.	.	.	.	.	.
Q8 - Prévention et réduction de la vulnérabilité aux risques majeurs ?	.	.	.	.	.	.	.	.	.	!	.	.	.	.	.	.	.
Q9 – Adaptation et atténuation du changement climatique ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Q10 – Améliorer la santé des populations locales ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Total action	+	+	!	!	!	!	!	+	+	!	!	+	+	+	+	+	+
Total axe	+																

	Axe 2										
	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Q1 – Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	.	+	.	+	+	.	.	+	+	+	+
Q2 – Baisse des consommations énergétiques, des émissions de GES et accroissement de la part des EnR ?	+	+	+	+	.	.	.	.	+	+	.
Q3 - Préservation de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations et des espaces ?	.	+	+	+	.	.	.	+	+	.	+
Q4 - Limitation de l'exposition des populations et des espaces aux nuisances et pollutions ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	.	+
Q5- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité) ?	+	.	.	+	+	+	.	+	+	.	+
Q6- Préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	.	.	+	+	.	.	.	+	+	+	+
Q7 - Préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?	.	.	.	+	+	+	.	+	+	+	+
Q8 - Prévention et réduction de la vulnérabilité aux risques majeurs ?	+	.	+	+	+	!	.	+	+	+	+
Q9 – Adaptation et atténuation du changement climatique ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Q10 – Améliorer la santé des populations locales ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Total action	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Total axe	+										

	Axe 3								
	29	30	31	32	33	34	35	36	37
Q1 – Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	+	.	.	!	.	.	.	.	.
Q2 – Baisse des consommations énergétiques, des émissions de GES et accroissement de la part des EnR ?	+	.	+	+	+	+	+	+	+
Q3 - Préservation de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations et des espaces ?	+	.	+	+	+	.	+	.	.
Q4 - Limitation de l'exposition des populations et des espaces aux nuisances et pollutions ?	+	+	+	!	+	.	.	.	.
Q5- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité) ?	+	+	.	.	.	.	+	.	.
Q6- Préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	+	.	.	.	.	+	.	.	.
Q7 - Préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?	+	+	.	.	.	.	.	.	.
Q8 - Prévention et réduction de la vulnérabilité aux risques majeurs ?	+	.	.	!	.	.	.	.	.
Q9 – Adaptation et atténuation du changement climatique ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Q10 – Améliorer la santé des populations locales ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Total action	+	+	+	!	+	+	+	+	+
Total axe	+								

	Axe 4																									
	38 - 42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56 – 59	60	61	62	63	64	65	66	67	68 - 69
Q1 – Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+	+	.	.	.	.	+	.	.	.	.	.
Q2 – Baisse des consommations énergétiques, des émissions de GES et accroissement de la part des EnR ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Q3 - Préservation de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations et des espaces ?	+	+	+	+	.	.	.	.	.	.	.	.	!	+	+	.	+	.	+	.	.	.	.	.
Q4 - Limitation de l'exposition des populations et des espaces aux nuisances et pollutions ?	+	+	+	+	.	.	.	.	.	.	.	.	!	+	.	.	+	.	+	.	+	+	+	.
Q5- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité) ?	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+	+	.	.	.	.	.	.	+	.	.	+	.	.	.
Q6- Préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	!	+	!	.	.	.	+	.	+	+	+	.
Q7 - Préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	!	.	.	.	.	.	.	+	.	.	.	.
Q8 - Prévention et réduction de la vulnérabilité aux risques majeurs ?	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	+	.	.	.
Q9 – Adaptation et atténuation du changement climatique ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Q10 – Améliorer la santé des populations locales ?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Total action	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	!	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Total axe	+																							

	Total thème
Q1 – Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	+
Q2 – Baisse des consommations énergétiques, des émissions de GES et accroissement de la part des EnR ?	+
Q3 - Préservation de la qualité de l'air pour réduire l'exposition des populations et des espaces ?	+
Q4 - Limitation de l'exposition des populations et des espaces aux nuisances et pollutions ?	+
Q5- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité) ?	+
Q6- Préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	+
Q7 - Préservation des écosystèmes et de la biodiversité ?	+
Q8 - Prévention et réduction de la vulnérabilité aux risques majeurs ?	+
Q9 – Adaptation et atténuation du changement climatique ?	+
Q10 – Améliorer la santé des populations locales ?	+

3.2 Synthèse des incidences du PCAET sur l'environnement

3.2.1 Des incidences positives directes fortes en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de restauration des écosystèmes continentaux et littoraux

Le plan d'actions du PCAET met en œuvre un large panel d'actions qui forme un ensemble cohérent et permet d'actionner les leviers identifiés par l'Etat Initial de l'Environnement :

- **La réduction des consommations énergétiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre** associées sera assurée par un vaste programme d'actions qui cible non seulement les postes les plus consommateurs d'énergie (bâtiments, transports), mais aborde également les autres secteurs impactant, dont l'agriculture et la pêche ainsi que les autres activités économiques, dont le tourisme. Pour y parvenir, le PCAET prévoit notamment un programme de rénovation énergétique du parc de logements privés et public, la mise en place d'une offre diversifiée de mobilités actives et alternatives à l'autosolisme, le développement d'une économie circulaire basée sur le réemploi et la diminution des déchets et la coopération, une adaptation de l'agriculture et de la pêche vers des filières plus respectueuses de l'environnement, ou encore l'optimisation des installations et équipements de gestion des ressources locales (distribution d'énergie, eau potable, assainissement, éclairage...).
- **Le développement des énergies renouvelables** sur le territoire, notamment la méthanisation, l'éolien, le solaire et, dans une moindre mesure, le bois-énergie issu d'une gestion durable des espaces forestiers et des haies.
- **La récupération de chaleur et de froid**, notamment des grandes entreprises industrielles et des centrales électriques, prévue par la mise en œuvre du schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur à l'échelle de l'Agglo
- **Une plus grande résilience face aux aléas climatiques** auxquels le territoire fait face, en particulier les risques littoraux (recul du trait de côte, submersion) et les risques d'inondation (débordement, ruissellement) via des actions d'anticipation des risques par la mise en œuvre de stratégies (stratégie littorale, de gestion des eaux pluviales urbaines...) et d'actions concrètes visant à atténuer ces aléas (plantations de haies à vocation hydraulique, désimperméabilisation des voiries et des espaces publics, gestion intégrée des eaux pluviales...),
- **L'amélioration de la qualité des eaux continentales et littorales** à travers des mesures de soutien à une agriculture et une pêche moins impactante sur la disponibilité de la ressource en eau et sa qualité,
- **Une réduction de la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières**, bénéfique à la préservation des milieux agricoles et naturels, à la séquestration du carbone dans les sols et à la diminution de la dépendance du territoire aux énergies fossiles à travers la révision des documents d'urbanisme locaux (PLUi-HD).

Le plan d'actions du PCAET a donc une incidence positive forte sur les enjeux identifiés, qui sera pérenne si les actions prévues sont effectivement mises en œuvre de manière efficace.

3.2.2. Des indices positives indirectes en matière d'amélioration de la santé et du cadre de vie des populations locales, et de leur nécessaire adaptation au changement climatique

Le PCAET a été élaboré sous le prisme de la santé des populations tout au long des réflexions et de sa rédaction. Par conséquent, un ensemble d'actions complémentaires à celles évoquées précédemment visent indirectement à répondre aux enjeux identifiés en matière de santé et de cadre de vie, et incite également à l'adaptation des populations au changement climatique :

- **L'amélioration de la santé des habitants de Fécamp Caux Littoral** sera garantie grâce aux effets indirects générés par les actions du PCAET en matière de réduction des consommations énergétiques et des polluants atmosphériques (habitat, mobilités, déchets...) mais également par l'incitation des populations à être actif physiquement (développement des mobilités actives et des sentiers piétons, rapprochement des lieux...) et mentalement (développement de la concertation locale sur les enjeux Climat – Air - Énergie, inclusion des populations dans la prise de décisions...). Ces actions de sensibilisation et d'intégration des populations dans les réflexions favorisent leur prise de conscience des enjeux environnementaux et participent pleinement à l'adaptation du territoire au changement climatique. Par ailleurs, l'amélioration de la santé des habitants sera inévitablement assurée par le soutien à une agriculture locale raisonnée et par l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- **L'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire** sera également observable à travers les différentes actions en faveur de la préservation et la valorisation du cadre de vie, notamment permise par le développement des cheminements piétons et cyclables, des espaces verts et des modes de gestion pratiquée (gestion forestière durable, gestion différenciée des espaces verts...). De plus, les actions en lien avec la sobriété énergétique et la préservation des ressources naturels impliquent indirectement une réduction de l'extraction des matériaux du sous-sol, dont les activités impactent fortement les paysages. Il en va de même pour les actions qui favorisent l'intégration paysagère des aménagements et l'intégration des objectifs de réduction de la consommation foncière, favorables à la préservation du cadre de vie actuel. Les actions en lien avec les enjeux cités précédemment ont également un impact indirect sur l'amélioration du cadre et du confort de vie des habitants : limitation de l'exposition des populations aux risques majeurs, rénovation énergétique, rapprochement des lieux...

Par conséquent, force est de constater que le PCAET s'appuie sur un panel d'actions aux thématiques diversifiées dont les effets indirects se feront particulièrement ressentir en matière d'amélioration de la santé des habitants, de leur cadre de vie, ainsi que d'une meilleure prise de conscience du changement climatique et de ses conséquences locales. Ceci d'autant plus que la collectivité est engagée dans plusieurs plans et programmes vertueux (Territoire Engagé Transition Énergétique, Notre Littoral pour Demain, accompagnement de France Rénov'...) qui intègrent également un volet concertation avec population locale.

Tout cela provoquera des effets positifs dont les bénéfices demeurent difficilement quantifiables lorsqu'ils dépendent de la participation du public pour les actions de sensibilisation concernées. Pour autant, une mise en œuvre concrète et aboutie de ces actions permettra de renforcer la politique locale de transition énergétique et d'adaptation du territoire au changement climatique dans le sens où la sensibilisation à la population engagée via les actions du PCAET participe à l'acceptation sociale des changements à opérer.

3.2.3. Des risques d'incidences négatives atténués par l'intégration de préconisations issues de l'évaluation environnementale stratégique

Les risques d'incidences négatives prévisibles du PCAET sur l'environnement seront réduits grâce aux évolutions apportées au plan qui s'attachera :

- **À réduire la consommation d'espace** liée à l'implantation d'aires de covoiturage/autopartage et de nouvelles unités de production d'énergies renouvelables ou de valorisation des déchets (en particulier la méthanisation, les réseaux de chaleur et l'éolien) en s'appuyant notamment sur la révision du PLUi-HD, le schéma directeur des énergies, dont la mise en œuvre est prévue dans le PCAET (action 8), et les études d'impacts établis dans le cadre de l'implantation d'éoliennes ou d'unités de méthanisation,
- **À encadrer le développement des énergies renouvelables et leurs impacts** parfois conséquents sur les paysages, la biodiversité et la génération de nuisances et pollutions par l'intégration des résultats des différents plans, programmes et études en cours ou à venir (schéma de développement des énergies renouvelables, accompagnement des communes, des entreprises, des particuliers et des agriculteurs, OAP thématiques et sectorielles du PLUi-HD...),
- **À prendre en compte les enjeux d'intégration paysagère et de biodiversité** dans les projets de création d'aires de covoiturage/autopartage, de rénovation énergétique et de réhabilitation du patrimoine bâti,
- **À accompagner les collectivités, les privés et les professionnels du bâti dans leurs projets de rénovation** en amont (sensibilisation) jusqu'à l'aval (post-travaux) pour favoriser des gestes éco-responsables (choix des matériaux, techniques de construction, limitation et réutilisation des déchets de chantier...),

En somme, en intégrant les mesures afin d'Éviter, de Réduire ou de Compenser les éventuelles incidences négatives des actions du PCAET sur l'environnement, la stratégie du PCAET et son plan d'actions auront un effet globalement positif à très positif sur l'environnement en fonction des différentes thématiques évoquées.

3.2.4. Un plan d'actions pluridisciplinaire qui s'appuie sur les études, plans et programmes en cours d'élaboration sur le territoire

Le plan d'actions du PCAET a été construit en cohérence avec les études et les différents plans et programme en cours d'élaboration sur le territoire afin de maintenir une cohérence pluridisciplinaire et multithématique sur l'ensemble de la démarche. Les actions du PCAET cherchent à articuler les ambitions du PCAET avec les études, plans et programmes suivants :

- **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**
- **Le SCoT du Pays des Hautes Falaises**
- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie**
- **Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Seine Normandie**
- **Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de Normandie**
- **Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) de Normandie**

Par conséquent, le PCAET vise à articuler l'ensemble des démarches réalisées, en cours et à venir en lien (directement et indirectement) avec les enjeux environnementaux en cohérence avec les actions proposées par son plan d'actions. Cette synergie du jeu d'acteurs local, parfois complexe à appréhender, favorisera la mise en œuvre des objectifs qui répondent aux enjeux environnementaux identifiés dans le diagnostic.

3.3 Mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences du PCAET

3.3.1 La séquence éviter-réduire-compenser (ERC)

Afin de maîtriser les incidences potentiellement négatives du PCAET sur l'environnement, la séquence « Eviter/Réduire/Compenser » a été appliquée : il s'agit de chercher d'abord à supprimer les incidences négatives, puis à réduire celles qui ne peuvent être évitées, et enfin à compenser celles qui n'ont pu être ni évitées ni réduites.

On distingue :

- **Les mesures d'évitement** : mesures alternatives permettant de s'assurer de l'absence d'incidence négative sur l'environnement. Dans le cas du PCAET, le souci d'évitement a guidé l'élaboration du projet : il s'est agi de cibler les risques d'incidences négatives, dès la phase de stratégie, en mettant en exergue des points de vigilance ;
- **Les mesures de réduction** : mesures complémentaires destinées à limiter une incidence environnementale négative. Elles visent à atténuer les incidences négatives sur le lieu et au moment où elles se produisent. Dans le cas du PCAET, il peut s'agir d'une modification ou d'un complément apporté à la stratégie ou au plan d'actions afin d'en réduire les effets négatifs sans en modifier l'objectif général.
- **Les mesures de compensation** : elles visent à apporter, à une incidence négative qui n'a pu être ni évitée ni réduite, une contrepartie s'exerçant dans un domaine similaire ou voisin à celui concerné par cette incidence négative. Dans le cas du PCAET, très peu d'actions n'étant spatialisées, le risque d'incidences négatives ne peut être avéré : de fait les mesures de compensation peuvent difficilement être anticipées.

La définition précise des incidences du PCAET sur l'environnement doit permettre d'apporter des solutions ciblées, adaptées et proportionnées, selon la doctrine « éviter, réduire, compenser » (ERC) résumée ainsi :

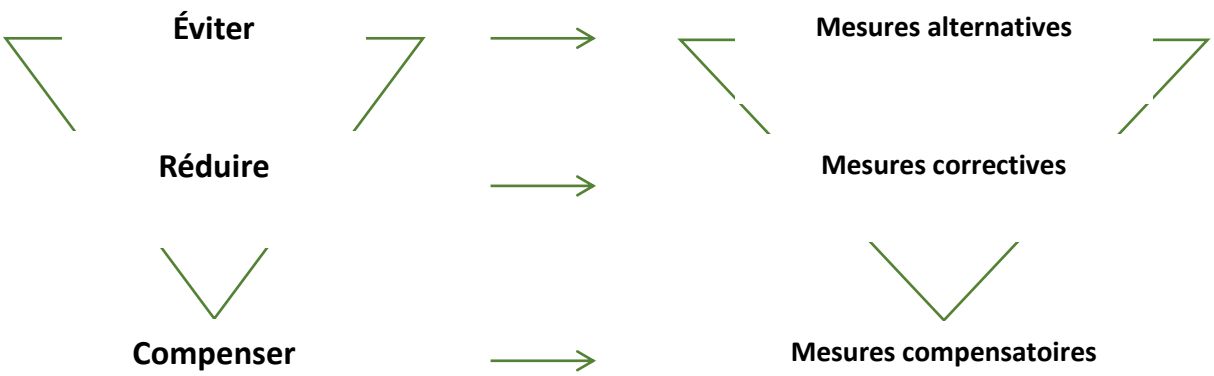

3.3.2 Synthèse des mesures E-R-C proposées

Thématiques environnementales	Action	Mesures E-R-C
Consommations énergétiques et émissions de GES Qualité de l'air Nuisances et pollutions Qualité urbaine, architecturale et paysagère Milieux naturels et biodiversité	**Rénovation thermique des bâtiments**	**Réduction** Les conseils prodigués en matière de rénovation énergétique pourront encourager la construction réalisée à partir de matériaux locaux et l'utilisation de matériaux biosourcés. Leurs propriétés, tant en termes de tenue dans le temps que de performances hygrothermiques, en font des options plus durables, grâce au stockage carbone qu'elles offrent. Les performances thermiques des parois intégrant des isolants biosourcés sont par ailleurs améliorées de près de 50%, offrant ainsi un confort thermique (consommations pour le chauffage ou la climatisation réduites) et acoustique. **Evitement** Les actions d'accompagnement et de communication sur la rénovation énergétique (actions 55 et 63 par ex.) pourront contribuer à sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions des solvants, peintures et autres produits d'entretien et aux enjeux liés à la ventilation des locaux. Un volet « air intérieur » pourra ainsi être ajouté aux éco-gestes. L'Ademe édite un petit document de sensibilisation « Au quotidien, un air sain chez soi : des conseils pour préserver votre santé ». **Réduction** Au-delà des conseils prodigués aux particuliers en matière de rénovation énergétique, la collectivité peut encourager la systématisation des chantiers propres dans ses commandes publiques. Le guide « mieux gérer les déchets de chantier du bâtiment » pourra être diffusé largement aux entreprises retenues. Par ailleurs, la Fédération Française du Bâtiment met à disposition des entreprises un outil de recherche des points d'apport et solutions de collecte dans toute la France dédié aux déchets de chantier : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr **Evitement** Une attention particulière devra être portée sur la préservation de la qualité du patrimoine bâti en cas d'isolation par l'extérieur, notamment sur le patrimoine ancien dont fait l'objet la politique locale de rénovation énergétique. Cette sensibilisation pourra être assurée par l'équipe de France Rénov', comme une assistance à maîtrise d'ouvrage aux projets de rénovation énergétique de leur logement. Un partenariat avec des architectes spécialisés dans la préservation du paysage et du patrimoine bâti pourra être initié pour permettre une compatibilité entre réhabilitation thermique et préservation patrimoniale, en particulier dans les quartiers à forte densité de patrimoine. **Evitement** Il est possible d'assurer la préservation des éléments de patrimoine existant pouvant être support de biodiversité (cheminée, mûr non-rejointoyé, débordement de toiture...) lors de la réhabilitation du patrimoine bâti ancien. Plusieurs documents tels que les OAP thématique « Trame Verte et Bleue » des PLU(i) expliquent comment assurer cette préservation. Un partenariat avec les associations de protection de la nature pourra également être organisé par les plateformes de rénovation énergétique afin de prendre en compte la préservation de la faune dans les réhabilitations.

Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers Nuisances et pollutions Qualité urbaine, architecturale et paysagère Milieux naturels et biodiversité Vulnérabilité aux risques majeurs	**Développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur**	**Evitement** Le schéma directeur des énergies, dont la mise en œuvre est prévue dans le PCAET (action 8) permettra, à l'instar des études d'impacts établis dans le cadre de l'implantation d'éoliennes ou d'unités de méthanisation, de déterminer les secteurs les moins susceptibles de consommer du foncier agricole et des terres aux qualités agronomiques avérées. **Evitement** La méthanisation doit s'inscrire dans une approche plus vaste de l'ensemble de la chaine de traitement des déchets, en cohérence avec les plans de gestion et d'élimination des déchets. Il convient également de rappeler que la priorité doit être donnée à la prévention de la production de déchets et que la valorisation des déchets organiques intervient en complément des démarches de recyclage des autres matériaux. Les actions de l'axe 3 vont dans ce sens avec notamment la mise en place d'une stratégie de prévention et de gestion des déchets. **Evitement** Une attention particulière devra aussi être portée sur l'insertion paysagère des équipements énergétiques renouvelables sur le territoire. Le schéma de développement des énergies renouvelables devra au préalable flécher les secteurs où l'impact paysager des aménagements pourrait être le plus néfaste à la qualité urbaine, paysagère et architectural du territoire. Afin d'éviter l'impact paysager réel de ces ouvrages, les documents d'urbanisme locaux (PLUi-HD en révision) devront intégrer des prescriptions réglementaires permettant d'éviter les impacts paysagers souvent irréversibles : prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT, OAP thématique « paysages » et règlements écrit et graphique du PLUi-HD sont autant d'outils qui permettront d'y remédier sans contraindre le développement agricole de manière irrévocable. Par ailleurs, les actions 55 et 63 visant à accompagner les collectivités à mener une rénovation exemplaire de leurs bâtiments permettra d'éviter de porter atteinte à la qualité architecturale des constructions par l'accompagnement technique prévu dans ces actions. **Evitement** La stratégie de prévention et gestion des déchets et ressources, dont la mise en œuvre est prévue dans le PCAET (actions 9 et 32) permettra, à l'instar des études d'impacts établis dans le cadre de l'implantation d'installation spécifiques pour la combustion de déchets, de déterminer les secteurs les moins impactant pour la biodiversité et les populations locales (prévention contre les risques technologiques).
Utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers Nuisances et pollutions	**Création d'aires de covoiturage et développement d'une flotte de véhicules électriques**	**Evitement** Les aires de covoiturage et autopartage seront en priorité créés sur des espaces déjà artificialisés. **Remarque** Dans un contexte de forte croissance du marché des véhicules électriques d'ici à 2030, la réduction des impacts environnementaux des batteries est une condition de la soutenabilité de la filière. Cela passera par la mise en place d'une économie circulaire, de la conception des batteries à leur recyclage, en passant par l'optimisation des usages des véhicules et la réutilisation des batteries en seconde vie. Les producteurs sont tenus d'organiser, à leurs frais, la collecte et le traitement des déchets qui en sont issus et que les distributeurs ou les collectivités leur demandent d'enlever. Par ailleurs, de nombreux opérateurs économiques

Qualité urbaine, architecturale et paysagère		proposent la collecte des batteries usagées du fait de la valeur marchande de ce déchet et plus précisément du plomb recyclé. **Réduction** Une attention particulière sera apportée au traitement des aires de covoiturage et autopartage (limitation de l'imperméabilisation, végétalisation pour réduire les îlots de chaleur, insertion paysagère et environnementale…).
Vulnérabilité aux risques majeurs Adaptation au changement climatique	**Risques littoraux et associés aux espaces forestiers**	**Evitement** Certains risques auquel le territoire est exposé de manière croissante, à l'image des risques littoraux (montée des eaux, submersion, érosion...) et des risques liés aux espaces forestiers (feux de forêt, chutes d'arbres) semblent encore peu connus, et les actions associées à ces aléas se concentrent sur l'amélioration des connaissances sur le sujet. L'évaluation environnementale recommande fortement de compléter ces actions lors du bilan à mi-parcours du PCAET (à échéance 3 ans) afin de donner un caractère plus opérationnel à l'adaptation du territoire face aux risques littoraux et associés aux espaces forestiers.

3.4 Évaluation des incidences sur les zones Natura 2000

Le territoire de Fécamp Caux Littoral est concerné par la présence de 3 sites Natura 2000 :

2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

- **Le Littoral Cauchois** sur l'ensemble du littoral,
- **Le réseau des cavités du Nord-Ouest de la Seine-Maritime** à l'ouest du territoire, composé de trois sites : la cavité de Vaucottes, les cavités du fond Pitron et les cavités du bois des Loges.

1 Zone de Protection Spéciale (ZPS)

- **Le littoral Seino-Marin** sur une emprise similaire au littoral cauchois.

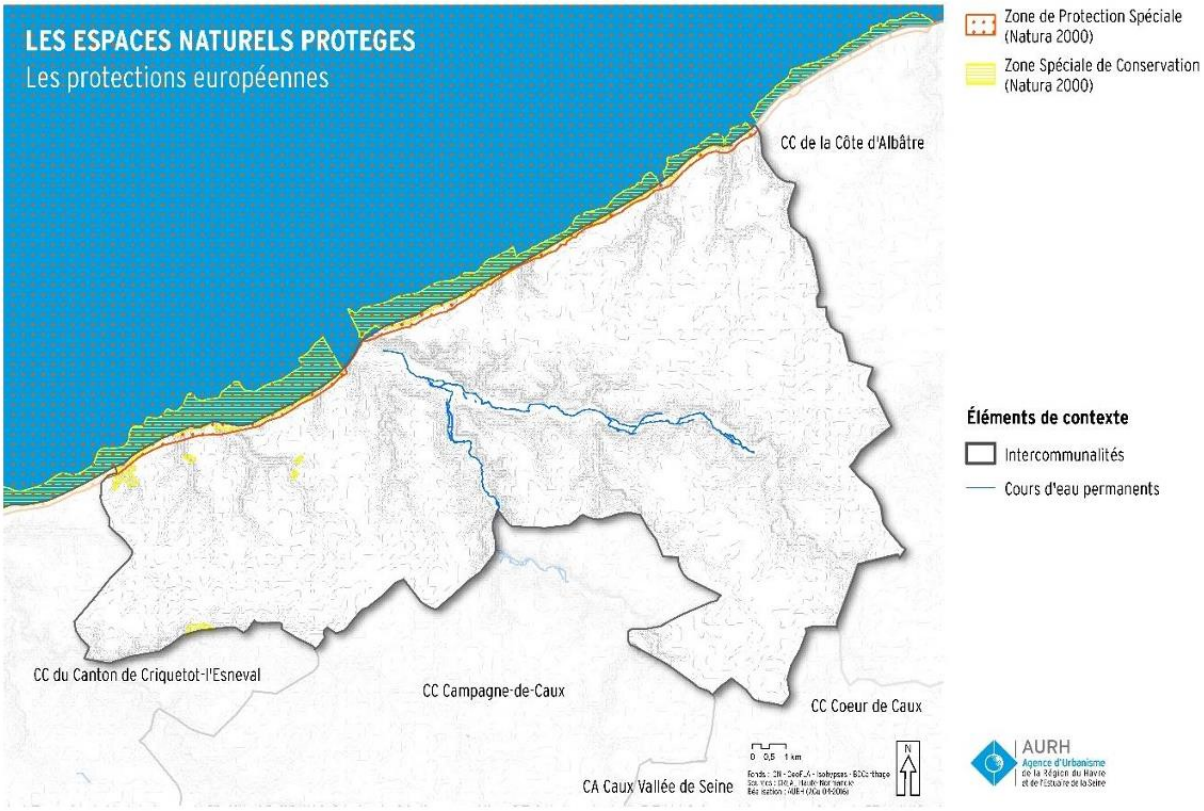

À l'aune des caractéristiques des sites et du programme d'actions prévu, le PCAET n'aura pas d'incidences négatives significatives sur les enjeux ayant justifié la désignation de ces sites Natura 2000. Il aura au contraire un effet globalement positif sur le fonctionnement écologique de ces sites continentaux et littoraux du fait de l'accompagnement du PCAET au changement climatique, à la prise de conscience des populations locales à la préservation de l'environnement et, entre autres, à son action directe en faveur de la préservation et d'une meilleure gestion de ces espaces sensibles.